PROCES-VERBAL
du 28 juin 2011

TABLE DES MATIERES

EPHEMERIDE 3

1.01 – LOI DE REFORME TERRITORIALE – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) – Avis de la ville de Roncq sur le projet de SCDI du Préfet 10
PRESENTATION M. LE MAIRE 12
Débat 15
Unanimité 22

1.02 – PERSONNEL COMMUNAL – Tableau des effectifs – Actualisation 22
PRESENTATION M. LE MAIRE 26
Débat 26
Unanimité 26

1.03 – ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - Conseil d'administration - Nouvelle gouvernance – Retrait progressif - Report 26
PRESENTATION M. LE MAIRE 27
Débat 28
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Action Roncquoise Citoyenne » 29
Abstentions : « Roncq avec vous » 29

1.04 – MAISON DE L'EMPLOI LYS-TOURCOING – Confirmation de l'adhésion de La ville de Roncq 29
PRESENTATION M. LE MAIRE 30
Débat 31
Unanimité 32

1.05 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – Affection des résultats 32
PRESENTATION M. BOSSUT 33
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous » 33
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne » 33

1.06 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 33
PRESENTATION M. BOSSUT 35
Débat 38
Pour : « Ensemble pour Roncq » 41
Contre : « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne » 41

1.07 – BUDGET SUPPLEMAIRE 2011 – Autorisations de programme – Ajustements 41
PRESENTATION M. BOSSUT 41
Débat 41
Pour : « Ensemble pour Roncq » 42
Contre : « Roncq avec vous » 42
Abstention : « Action Roncquoie Citoyenne » 42

1.08 – PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2011 – 3èmes versements et acomptes 42
PRESENTATION M. BOSSUT 43
Débat 43

Maison des associations
Pour : « Ensemble pour Roncq » 54
Abstention : « Roncq avec vous » et « Action Roncquoise Citoyenne » 54

Autres associations :
Pour : « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous » 54
Abstention : « Action Roncquoise Citoyenne » 54

1.09 – OCCUPATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE – 8 rue Jules Watteeuw - Révision du loyer 54
PRESENTATION M. BOSSUT 55
Débat 55
Unanimité 56

1.10 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal des écoles privées sous contrat – Définition des forfaits 2011 57
PRESENTATION M. VARLET 58
Unanimité 59

1.11 – SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L'ARTISANET ET DES SERVICES – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Volet aides directes aux commerçants – Tranche 1 69
PRESENTATION M. DESMET 70
Unanimité 72

1.12 – SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE EN DIRECTION DES PERSONNES DEPENDANTES – Extension du service à la fin de semaine – Convention entre la Ville et le CCAS – Avenant n° 2 59
PRESENTATION M. LE MAIRE 60
Débat 61
Pour : « Ensemble pour Roncq », « Action Roncquoise Citoyenne », Mme COPPIN-QUIVRON 64
Abstentions : MM. TELLIER, ZAJDA et Mme LAMBLIN 64

1.13 – SIVOM METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE) – Demande de retrait de la ville de La Bassée Avis du Conseil municipal 64
PRESENTATION M. DESMET 64
Unanimité 64

1.14 – DENOMINATION DE RUE – Voie de contournement RD 191 – Boulevard de l'Eurométropole 64
PRESENTATION Mme BUCHET 66
Débat 67
Unanimité 69

M. LE MAIRE –

Bonsoir à tous.

Je salue les représentants de la presse locale et le public qui nous fait le plaisir d'être avec nous ce soir.

Mes chers collègues, en accroche de ce Conseil municipal, je veux tout d'abord transmettre à Patrick BOSSUT nos chaleureuses félicitations. Il avait déjà la chance d'être grand-père d'un petit Augustin ; il a maintenant une petite-fille, Alix, née le 9 juin dernier à Valenciennes chez Anne et Ludovic, ses enfants.

Cher Patrick, nous vous transmettons nos meilleurs vœux de prospérité pour Alix et toutes nos félicitations nos plus amicales.

J'en profite également pour souhaiter un joyeux anniversaire à notre Directeur général des services, sans souligner son âge… Cela ne se fait pas mais, en tout cas, nous lui chanterions bien volontiers *Joyeux anniversaire.* Peut-être le ferons-nous en fin de séance puisque, lors de l'inauguration du square du Blanc-Four la semaine dernière, nous avons chanté avec le Président du Conseil général. Il s'agit plutôt d'une bonne initiative que nous pouvons reprendre à notre compte.

Autre information très sympathique.

Je pense que M. PETILLON chanterait bien volontiers à son tour puisqu'elle nous vient du Ministre des transports qui nous a informés que l'inscription du projet d'autoroute A24 au Schéma national des infrastructures de transport n'a pas été retenue… On le savait.

Mais, a-t-il ajouté, suite à un certain nombre d'informations, il a autorisé le Ministre, Thierry MARIANI, à demander au nouveau Préfet de la région Nord/Pas-de-Calais de procéder à la levée des réserves et des acquisitions d'emprises foncières qui avaient été réalisées dans la perspective du projet de l'A24. C'est une excellente nouvelle !

Je vous le dis et le clame haut et fort car nous nous battions depuis des années. Et le Ministre complète son courrier en disant que cette levée des emprises réservées permettra ainsi aux collectivités locales concernées (Roncq en l'occurrence) de lancer les opérations d'infrastructure ou de nouveaux projets immobiliers dont elles ont besoin pour leur développement.

Je le répète : c'est une excellente nouvelle que nous enregistrons ce soir et les choses n'ont pas tardé à avancer puisque le nouveau Préfet, M. BUR, informe mon collègue, Bernard DEBREU de Lille Métropole Communauté Urbaine, que le Ministère a donné son accord à cette levée et il demande à LMCU de procéder à la révision du PLU communautaire.

La procédure est donc enclenchée, et plutôt très positivement : ces 13 ha vont fortement nous aider, et au-delà, les acteurs économiques de ce secteur qui sont en attente de développement.

Vous savez, toutes et tous, qu'il y aura des primaires au Parti Socialiste les 9 et 16 octobre 2011. Comme tous les Maires de France et de Navarre, j'ai reçu un courrier du Conseiller politique de Martine AUBRY auquel j'ai répondu naturellement très positivement en précisant que la salle Alphonse-Loeul et la salle Edmond-Michelet seront ouvertes pour que ce scrutin des primaires puisse se dérouler dans de bonnes conditions chez nous, à Roncq.

Encore quelques annonces à vous faire dans le cadre de l'**EPHEMERIDE** ; je vais essayer d'être le plus synthétique possible parce qu'on m'a dit que c'était parfois un peu long. Donc j'entends…

Vous souhaitiez intervenir, Monsieur TELLIER ?

M. TELLIER –
En effet, Monsieur le Maire, juste pour saluer cette décision qui apparaît comme un geste fondamental en termes de démocratie mais qui n'est pas fait dans les 36.000 communes françaises. Je tenais à souligner l'exemplarité de notre démocratie locale dont c'est une nouvelle illustration et c'est à votre honneur, à l'honneur de votre majorité municipale que d'avoir accepté la bonne tenue de ces primaires.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur TELLIER.

☞ **Le 27 mai.**
Nous avons diagnostiqué la forme de notre personnel municipal, des présidents de clubs sportifs ou des membres de la CESAP.
Sur la projection, vous voyez les agents municipaux et les élus en pleine action. C'était redoutable car il s'agissait de bomber le torse, bander les muscles et de résister au temps qui nous était imparti… Mon Dieu, que c'était dur mais nous y sommes arrivés…
L'opération a été tout à fait intéressante dans le sens où nous avons pu mesurer, non pas l'état de santé, mais l'état de forme de notre maison.

A poursuivre parce que l'intérêt est dans la prolongation, c'est-à-dire une activité physique soutenue que nous allons inciter de plus en plus à travers tous les réseaux possibles.

———

Faire « **ville ensemble** »… vous le savez bien, nous manquons de sens collectif, nous manquons de sens de l'intérêt général. C'est une catastrophe de plus en plus éclatante !

On est heureux quand on voit que les gens se rassemblent non pas simplement pour faire la fête mais aussi pour donner du sens à ce qu'ils vivent dans leur quartier. A Roncq c'est une « vraie » réalité ; c'est redoutable aussi parce que cela nous amène jusqu'aux petites heures de la nuit si on veut tout faire. Mais à chaque fois, nous sommes accueillis avec une grande convivialité ; nous n'avons pas pu tout faire cette année mais nous avons fait le maximum, notamment les premières **fêtes des voisins** qui se déroulaient au Blanc-Four dans les réalisations nouvelles.

C'est un moment extrêmement sympathique et nous mettons tout notre matériel à disposition pour que cette manifestation puisse se réaliser dans de bonnes conditions.

☞ **La Semaine anglaise.**

Que du bonheur aussi, de voir comment l'apprentissage précoce de l'anglais, qui n'est finalement pas une obligation mais simplement une sollicitation, est en fait un bienfait. On a pu le voir, notamment à travers la remise de diplômes aux enfants et un certain nombre de manifestations : tea time, chants en anglais…

Les parents ont ainsi pu voir toute la formidable mobilisation autour de ce thème.

☞ **Les Olympiades scolaires.**

Belle mobilisation également autour du sport avec ces Olympiades. Sur la diapositive projetée, on peut voir un sportif de haut niveau, M. VARLET, qui remet les récompenses avec beaucoup d'élégance d'ailleurs. Il est en pleine forme ; cela se voit.

On voit aussi des jeunes qui s'éclatent dans toutes les dimensions possibles. On peut relever encore l'encadrement toujours excellent des éducateurs sportifs de la Ville ainsi que par un éducateur en Contrat de Formation Apprentissage. C'est l'occasion de dire que, dans notre maison, de belles formations se font et ce peut être une pépinière et une chance pour les jeunes qui passent chez nous pour ensuite rebondir dans leur orientation professionnelle.

Les uns et les autres, qu'avez-vous donc fait ?

Du lancer de poids, du saut en longueur… vraiment de belles disciplines étaient proposées.

☞ **Les 9 et 10 juin.**

Nous sommes allés forts dans deux directions.

Tout à l'heure nous vous inviterons à voter une délibération visant à dénommer par le terme « Eurométropole » un axe important de la Commune. Je souhaitais vivre cette Eurométropole d'une manière très concrète.
Un des axes premiers du rassemblement des Maires et Bourgmestres de l'Eurométropole Lille/Courtrai/Tournai a été de créer une carte touristique, ce qui peut paraître un peu banal et, pourtant, c'est hyper important de commencer par cela. Nous avons donc emmené les seniors de Roncq à Tournai où nous avons eu la chance d'être reçus par le Bourgmestre, Christian MASSY, qui nous a vanté tout l'intérêt, pour nous, de ce berceau de notre nation française.
Je pense que les anciens ont apprécié ; certains ont choisi une ambiance plus conviviale de danse. En tous les cas, beaucoup ont visité la cathédrale de Tournai, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, son beffroi, bref cette ville où l'on se sent complètement chez nous.

☞ **Week-end de la Pentecôte.**
Plus de 500 sportifs ont participé au 17ème Challenge Raid ; quel bonheur aussi !
Ce n'est encore une fois que du bonheur de voir des jeunes qui ne pensent pas qu'à gagner pour eux. C'est vraiment la réussite du collectif contre la réussite individuelle que l'on prône de plus en plus dans notre société comme étant la victoire absolue.
On peut gagner.
On peut gagner en respectant les règles et le code de l'honneur.
On peut en même temps gagner en équipe.

Pendant tout ce parcours, on a pu voir beaucoup de jeunes épanouis et j'ai envie de dire en bonne santé morale. C'est important à relever parce qu'un certain nombre de signes dans nos sociétés sont compliqués. Là, on était face à des jeunes en bonne santé morale et c'est tant mieux.

Il faut souligner le rôle des parents, des bénévoles (je le dis aussi dans mon édito) car ce n'est pas rien et cela veut dire qu'il y a une vraie mobilisation autour de cet événement intercommunal.

☞ **Le 14 juin.**
Pour la première fois à Roncq, les enfants de 8 classes de CE1 ont été diplômés de l'apprentissage précoce de l'anglais en présence de Mme DERVILLE qui s'est lancée dans une petite saynète… Actuellement, à Roncq, il y a des envies de montrer son talent, ce qui est plutôt bien. Certains chantent, d'autres font des saynètes en anglais.

☞ **Le 16 juin.**
C'était le Triathlon scolaire auquel 209 enfants de CM2 ont participé.

☞**Les 16 et 17 juin.**

Nous avons vécu les Journées nationales APIdays ; nous avons récolté le miel des abeilles roncquoises, nous avons été sensibilisés à l'importance de protéger le plus possible l'environnement. Tous ces jeunes ont passé un bon moment autour de cette opération tout à fait sympathique.

☞ **Le 17 juin.**

C'était le vernissage de l'exposition « Regard sur le Fresnoy » avec toujours cette installation salon vidéo qui se situe au premier étage, que je vous invite à voir en prenant le temps ; lorsqu'on y est, on est complètement dans ce bonheur de regarder différentes ambiances de vidéo et, en même temps, de crier, d'expérimenter cet échange de forces telluriques entre la terre et l'humain autour de l'œuvre « Infra Voice » d'Atsunobu qui ne fonctionne que le dimanche naturellement.

C'est aussi une forte expérience à vivre pendant tout l'été.

Je veux saluer, là aussi, l'implication de l'ensemble des personnels municipaux tant pour l'installation de l'exposition temporaire que pour l'installation, à l'étage, du salon vidéo.

☞ **Les enfants illustrent le jazz.**

Là aussi, c'est la complémentarité et la mise en cohérence de tout ce qui est mis en œuvre depuis maintenant 3 ans, tant dans le domaine de la musique, des arts visuels, que de l'anglais précoce en s'appuyant sur la base qui est le scolaire.

C'est une très belle exposition et, surtout, un bel événement que nous avons vécu, qui était bien préparé tant par nos intervenants que par les enseignants et directeurs d'écoles qui s'investissent pleinement dans ce « plus » que la Ville apporte.

☞ **Le 23 juin.**

Nous avons aussi vécu un beau moment (Je le dis souvent) dans la vie du maire : remettre un dictionnaire aux enfants de CM2 qui quittent le cycle primaire pour entrer dans le cycle secondaire. Les accompagner par la remise de ce dictionnaire qu'ils garderont toute leur vie (on l'espère) les aidera dans la poursuite de leur scolarité.

C'est un moment très fort où l'on rencontre chacun des élèves de CM2 tant dans le public que dans le privé.

C'était aussi, dans l'après-midi, la remise du « permis vélo », document officiel qui atteste la maîtrise des enfants sur deux roues non motorisées.

Cette remise du permis vélo suivait celle du dictionnaire le matin. C'était donc une journée complète consacrée aux élèves de CM2 ; on a pu ainsi rencontrer des enfants heureux et contents, qui s'enrichissent d'un panel de propositions.

———

Par contre, chaque fois que je me promenais au Bois-Leurent, j'entendais… *Vous n'oubliez pas, Monsieur le Maire, la rampe de skate !*

C'était promis et c'est aujourd'hui réalisé. Je reste toutefois un peu inquiet. Quand je vois des jeunes s'adonner à leur sport sans protections, je me dis : *Attention aux bobos* car ce peut être des petits bobos mais ce peut être aussi plus grave. J'insiste pour que ceux, qui veulent faire du skate, portent les protections nécessaires !

Ces recommandations sont affichées mais, à un moment donné, c'est aussi une sensibilisation des parents : protégez vos enfants parce que cela peut mal tourner. Cet espace est fait pour le plaisir et non pas pour se rendre à l'hôpital de Tourcoing ; même si les Urgences fonctionnent bien, ce serait un peu dommage quand même.

En tous les cas, on a bien complété l'aire de skate qui est vraiment très appréciée !

———

Pour finir cette journée du 23 juin, nous avons remis des récompenses à 173 sportifs issus de tous les clubs de sports, avec des interviews de personnalités –athlètes de haut niveau– ou des parents engagés comme Didier CABAYE, qui est le papa de Yohan, que vous connaissez bien et qui nous a expliqué comment on vivait en famille à la fois les bonheurs et les difficultés d'avoir un jeune athlète de haut niveau.

Quelques danseuses ont encore égrené au son des tambourins cette petite remise des récompenses, très joyeuse et festive.

☞ **Du 30 juin au 14 juillet.**

Nous avons ouvert la 3ème édition de « Musiques sous les étoiles » avec le festival « Ronck'n Roncq ». Ce n'est pas fait que pour les jeunes ; il y avait pas mal de seniors qui apprécient eux aussi le rock comme on avait pu le voir au festival de jazz.

C'est un festival qui doit, naturellement, trouver sa vitesse de croisière avec deux excellents groupes de grande qualité. C'était vraiment très sympathique et c'est une manifestation que nous allons pérenniser.

☞ **Le 26 juin.**

Très beau moment de joie car ce n'est pas anodin de voir le Président du Conseil général, dans ses premières inaugurations, venir chanter la Marseillaise. C'était impromptu mais fort sympathique ; nous l'avons fait avec beaucoup de joie pour inaugurer le square de la Femme Assise, en présence des enfants de Jeanne DODEIGNE qui, vu son grand âge, ne peut plus être présente ; sa fille Catherine représentait l'artiste.

Nous avons également écouté les prestations d'un professeur de l'Ecole de musique de Roncq, d'une lectrice et d'un jeune danseur de la Compagnie Calypso de la métropole lilloise.
C'était un très beau texte d'Odile COURBOIS, notre bibliothécaire, sur la Femme Assise et les méditations que lui inspiraient le square et la statue qui y était posée.

Bravo encore à Odile ; il y a eu une telle demande de ce texte que nous le publierons dans le journal municipal à venir.

☞ **Rappel**

« Musiques sous les étoiles » du 30 juin au 14 juillet avec, en apothéose le 14 juillet : Natasha St PIER et beaucoup d'animations qui se passeront ici, au pied des Anciennes Ecuries ; un moment fort attendu, un moment soutenu par Lille Métropole Communauté Urbaine ; cet événement ne sera pas simplement roncquois mais métropolitain. Nous avons la confiance de notre outil communautaire pour chacune des éditions de « Musiques sous les étoiles » que nous vivrons ensemble dès jeudi soir.

J'en ai ainsi terminé et j'espère ne pas avoir été trop long ; j'ai essayé de synthétiser.
Nous allons rentrer maintenant dans le vif du sujet en invitant notre benjamin, qui le restera sans doute jusqu'au bout de la mandature, à procéder à l'appel.

M. LAMBLIN –

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE LE 28 JUIN 2011 : **33**

PRESENTS :
Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE - André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL - Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Chantal NYS - Bruno ACKOU - Claudine ZAHM - Geneviève LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON - Thibault TELLIER - Catheleen COPPIN-QUIVRON - Eric ZAJDA - Guy PLOUVIER

PROCURATIONS :
Catherine SUBTS, procuration Antonio DA SILVA
Jean-Louis BEAUVENTRE, procuration André VARLET
Thierry BUCQUOYE, procuration Michel PETILLON

Sophie LAFRENOY, procuration Annick CASTELEIN
Laurent WINDELS, procuration Rodrigue DESMET
Jean-Jacques FERON, procuration Sylvain LAMBLIN
Hervé DELVAS, procuration Geneviève LEROUGE
Pierre GUILLEMAUD, procuration Rose-Marie BUCHET
Peggy LAMBLIN, procuration Thibault TELLIER

M. LE MAIRE –

Merci, Monsieur LAMBLIN.

Nous passons à l'examen de la première délibération.

1.01 – LOI DE REFORME TERRITORIALE – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) – Avis de la ville de Roncq sur le projet de SDCI du Préfet

La loi du 16 décembre 2010 vise à achever et rationaliser la carte intercommunale, que ce soit en ce qui concerne les Etablissement Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (communauté de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine) ou en ce sui concerne les autres EPCI tels que les syndicats (syndicats intercommunaux – SIVU ou SIVOM, syndicats mixtes).

Afin de parvenir à ces objectifs, la loi s'est dotée :

- *D'un outil : elle a chargé les Préfets d'élaborer et de mettre en œuvre un Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de l'intercommunalité de chaque département. Le SDCI n'est pas un simple document d'orientation puisqu'il comporte des effets juridiques ;*
- *D'une instance : la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a vu ses missions renforcées par la loi. Cette instance est composée d'élus représentants les communes, les EPCI à fiscalité propre, les syndicats, le conseil général et conseil régional.*
- *D'un calendrier serré : la carte intercommunale française devant être achevée au 1er juin 2013, le calendrier d'élaboration du SDCI est très restreint.*

Le Préfet du Nord prévoit, conformément à la loi, de publier le SDCI du Nord le 28 décembre 2011. A cette fin, il a présenté son projet de SDCI à la CDIC le 29 avril 2011, lequel projet a été transmis, à toutes les collectivités et tous les EPCI concernés. A partir de la date de cette transmission par le Préfet, les collectivités et EPCI concernés disposent d'un délai de 3 mois pour donner, chacun en ce qui les concerne, leur avis (non contraignant). Dans le Nord, ce délai court jusqu'au 9 août 2011.

Le projet du SDCI a été transmis à notre commune le 5 mai dernier. Le conseil municipal est donc invité à faire connaître son avis par la présente délibération.

Le projet de SDCI et les avis des collectivités et EPCI concernés seront ensuite transmis le 19 août 2011 à la CDCI qui dispose d'un délai de 4 mois pour rendre son avis, sachant qu'en l'absence de réponse, celle-ci est réputée favorable. La CDCI dispose d'un pouvoir d'amendement qui lui permet d'imposer ses modifications au projet de SDCI, sous réserve qu'elles soient votées à la majorité des 2/3 de ses membres.

1- Le projet de SDCI du 29 avril 2011

Au niveau du département du Nord :

Le département du Nord compte à ce jour :

- *48 EPCI à fiscalité propre, le projet de SDCI prévoit de réduire ce nombre à 18. Parmi ces EPCI, figurent 8 communautés de communes de moins de 5 000 habitants (aucune dans l'arrondissement de Lille) ;*
- *188 syndicats, le projet de SDCI prévoit de le réduire à 78 ;*
- *6 communes isolées (dont 1 dans l'arrondissement de Lille ; mais en dehors et non en limitrophe de Lille Métropole), qui ont vocation à être intégrée dans un EPCI à fiscalité propre.*

Au niveau de l'arrondissement de Lille, le projet de SDCI répertorie à ce jour 58 structures intercommunales : 6 EPCI à fiscalité propre et 33 syndicats.

En effet, le projet de SDCI propose une organisation de l'espace intercommunal de l'arrondissement de Lille autour de 2 EPCI à fiscalité propre :

- *Une communauté urbaine : Lille Métropole fusionnée avec la communauté de communes des Weppes (CCW). Lille Métropole regrouperait alors 90 communes représentant 1 129 433 habitants ;*
- *Une communauté de communes élargie par fusion de la communauté de communes du Pays de Pévèle, de Carembault, de la Haute-Deûle, du Sud Pévélois et de deux communautés de communes situées sur l'arrondissement de Douai à savoir Espace en Pévèle et Cœur de Pévèle. Cette nouvelle entité intégrera une commune isolée (Pont-à-Marcq). La communauté de commune à l'issue de la fusion regrouperait 43 communes représentant 113.746 habitants.*

La rationalisation de la carte syndicale passerait quant à elle par des fusions de syndicats à compétence technique :

- *Fusion avec le syndicat mixte USAN de 13 syndicats hydraulique situés sur le territoire des arrondissements de Lille, Dunkerque et Valenciennes ;*
- *12 syndicats d'assainissement et d'eau potable avec le SIDEN-SIAN ;*
- *5 syndicats d'électrification, dont l'un a son siège à Douai ;*
- *2 syndicats mixtes compétents en matière de collecte et traitement des déchets (en dehors de Lille Métropole).*

Le projet de SDCI prévoit en outre la dissolution de 6 syndicats dont l'activité est réduite (dont 4 situés entièrement sur le territoire de Lille Métropole).

2- Position de la ville de Roncq

La réforme des collectivités territoriales doit représenter une nouvelle avancée dans le large mouvement de décentralisation engagé à partir de 1982.

Cette nouvelle organisation des pouvoirs publics locaux doit être synonyme d'une plus grande efficacité pour les territoires, d'une amélioration des services publics locaux, de davantage de proximité avec les habitants, d'une véritable autonomie de gestion et financière. Elément majeur d'un projet de société, cette nouvelle étape de la décentralisation doit retenir une architecture institutionnelle locale permettant aux collectivités d'accroître leur capacité à préparer l'avenir, à créer de l'emploi et de la croissance, à assurer la solidarité entre territoires et entre citoyens, à renforcer la démocratie locale.

La ville de Roncq considère que le principe à retenir, de nature constitutionnelle, est celui de la libre administration des collectivités territoriales et, partant, de la liberté de Lille Métropole et des communes composant l'établissement public de coopération intercommunale.

Conformément à ce principe :

C'est à l'assemblée délibérante de Lille Métropole de décider de son périmètre et partant des communes ou groupements de communes qui peuvent lui être rattachés ou retirés. Lille Métropole ne peut se voir imposer d'intégrer des communes ou groupements de communes.

La ville de Roncq ne soutient pas la proposition de l'Etat de fusion avec une commune ou une communauté de communes qui n'en a pas déjà exprimé la demande expresse.

En conséquence, la ville de Roncq :

- *Se prononce pour le maintien du périmètre actuel de LMCU d'une part et de la communauté de communes de Weppes, d'autre part.*

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –
Je vais essayer de simplifier au maximum le contenu de cette loi qui est assez complexe, à la fois sur le fond et sur la forme. Il y a beaucoup à dire sur la copie qu'a rendue le Préfet au nom du Gouvernement sur cette loi de décembre 2010 qui vise (pourquoi pas, c'est plutôt positif) à rationnaliser la carte des intercommunalités, tant celles à fiscalités propres (c'est le cas de la Communauté Urbaine de Lille) que les syndicats.

Une proposition a été faite par la Préfecture sachant que vendredi prochain, nous allons délibérer en Communauté Urbaine probablement sur son refus par une grande majorité. Je souhaitais néanmoins que la ville de Roncq puisse s'engager dans le débat. Pourquoi ?
C'est une réforme importante. Dès que vous touchez au fonctionnement de la gouvernance territoriale de proximité, vous êtes très proche de l'échelon du citoyen. Force est de constater que, depuis un certain nombre d'années, on vit quand même une sacrée distanciation… sans parler de désamour parce que ce n'est pas vrai, mais une distanciation du citoyen par rapport à la chose politique et sans doute par rapport à la chose publique et au mode de gouvernance.

Lorsqu'on touche à des échelons aussi importants que ceux de la représentation territoriale et des communes notamment, il faut faire beaucoup de pédagogie. Or je suis persuadé y compris ici (il faut être clair), au sein même de notre Conseil municipal comme dans la grande majorité de la population, que les gens ne savent absolument pas ce qui se passe.
Il y a donc un vrai problème de pédagogie à la base.

Ceci dit, c'est compliqué.
Quand il faut lutter contre vents et marées, contre les élus qui ont des schémas établis (on le sait), il y a comme dans les entreprises –c'est la logique de Peters– des résistances. Bien souvent, comme cela s'est fait auparavant, l'Etat se doit non pas d'être autoritaire mais de montrer sa rigueur, parfois sa fermeté.

Dans le cas présent, force est de constater que ce n'est quand même pas très bon parce que des communes voudraient intégrer la Communauté Urbaine et ne le peuvent pas, et d'autres qui ne le veulent pas sont intégrées quasiment de force.
Nous sommes quand même des grands ici. La liberté communale, on l'a gagnée au Moyen-âge et ici dans les Flandres contre les grands féodaux. J'aime rappeler que la liberté communale, c'est un des grands principes.

Mais partons d'abord de la base.
Et si les communes n'existaient pas…

Je l'ai très souvent dit à M. BONDUELLE, que j'apprécie beaucoup sur d'autres plans mais qui proclamait… *Attendez, il y a des maires de trop, il faut tout supprimer !*
Je lui répondais alors *Attendez donc, Monsieur BONDUELLE. Le seul problème, c'est que vous n'êtes pas Maire, que vous ne recevez pas les gens en permanence. Et ces Maires sont, dans les zones denses, très urbanisées comme les nôtres, des courroies de transmission de l'information de l'Etat mais aussi des paratonnerres par rapport à une tension de la population que nous pouvons quand même percevoir.*

Attention donc quand on touche à la carte et à l'organisation des communes dans notre pays !
J'aime aussi à rappeler cette fameuse formule de RAFFARIN qui disait : *Nous sommes dans une cage de verre.* Eh bien, oui, nous sommes dans une cage de verre et il faut faire très attention à ne pas attiser les peurs et les inquiétudes, à ne pas en rajouter à des tensions qui peuvent déjà exister.
Il faut donc désamorcer au maximum, ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas réformer.
Il faut réformer… et, avec beaucoup d'humour, Patrick KANNER me rappelait que je souhaitais la suppression du Département. Rassurez-vous, on ne va pas refaire le débat.
Oui, effectivement… Cela veut dire qu'il y a des rationalisations à faire mais que la copie qui nous est proposée aujourd'hui, tant sur le fond que sur la forme, n'est pas juste ; force est de le constater que l'on soit à pois rouges, à pois verts, à pois jaunes ou à pois orange.

Je vous propose, par rapport à cette proposition du Préfet… D'ailleurs je lis dans la presse que des représentants du Gouvernement comme M. DAUBRESSE, s'inquiètent quelque peu de la manière dont les choses se sont passées et montrent aussi une certaine désapprobation par rapport à la méthode de l'ancien Préfet de Région. Cela veut donc dire qu'il y a une espèce de partage autour du constat que, sur la forme, des choses sont à revoir.

Pour ma part, je souhaite que la ville de Roncq puisse affirmer un certain nombre de valeurs que, les uns et les autres autour de cette table, nous pouvons tous partager.
On veut tous plus d'efficacité pour notre Commune mais aussi pour les territoires.
On veut tous des services publics de qualité, avec une vraie réponse ; les gens sont en droit d'avoir des réponses et je fais en sorte que l'on apporte ici toujours mieux d'Etat, mieux de commune, mieux d'administration.
Ce n'est pas plus ; c'est mieux d'administration mais, parfois, c'est un peu plus parce qu'on est limite sur un certain nombre de services. Je pense notamment à la police et à d'autres secteurs où des tensions sont visibles.

Il faut aussi vraiment de la proximité avec les élus. C'est essentiel !
Cela ne peut se faire contre eux parce que ce n'est pas l'objectif, mais cela ne peut pas se faire sans eux, sans un minimum de pédagogie. On ne peut pas vouloir contre ; en tout cas, il faut vouloir avec… et c'est ce qui manque dans le projet.

Et puis, si nous ne voulons pas tuer les collectivités de base que sont les communes qui sont vraiment les premières cellules de la démocratie, il faut faire en sorte que nous ayons les moyens de fonctionner, à savoir : des ressources et, dans tous ces transferts de ressources et de charges, il y a quand même un certain nombre de problèmes de lisibilité ; on a franchement du mal à voir clair dans ce brouillard.

Je souhaite que nous réaffirmions aujourd'hui le principe de la libre administration.
Nous sommes majeurs, autonomes, élus par le peuple de Roncq pour administrer librement cette commune et décider de sa prolongation dans tel ou tel type d'EPCI.
Partant de là, naturellement Lille Métropole Communauté Urbaine (et nous prendrons toutes nos responsabilités vendredi) doit aussi pouvoir se composer, décider de son étendue géographique de manière très libre. On parle beaucoup d'aires intercommunales, d'aires métropolitaines, d'aires régionales ; il y a beaucoup à faire ; on a beaucoup à avancer pour travailler ensemble depuis Arras jusqu'à Boulogne, en allant jusqu'à Lille-Courtrai-Tournai, à un vrai schéma de développement urbain, d'aménagement de territoire et de développement économique.

Cela veut dire aussi qu'on doit le faire dans la liberté et qu'on doit pouvoir décider ce périmètre-là, sans qu'il ne nous soit imposé.

Je vous propose donc de ne pas soutenir la proposition de l'Etat de fusionner avec une Communauté de communes qui n'en a pas fait librement la demande. Dès lors, par rapport à la proposition de l'Etat que je ne vais pas redécliner ici pour en avoir suffisamment parlé, je vous invite à nous prononcer pour le maintien du périmètre actuel de Lille Métropole Communauté Urbaine d'une part et de la Communauté de communes des Weppes –puisque c'est de cela dont il s'agit, une espèce d'intégration un peu à contrecœur pour les Weppes– d'autre part.
Voilà tout simplement ce que je souhaitais vous dire en rappelant que notre rôle, c'est d'être des agents de médiation et d'apaisement surtout : lorsqu'on débat, lorsqu'on parle politique, on apaise au maximum parce que la situation en Europe et dans le monde est suffisamment tendue pour que la démocratie locale, au plus proche des citoyens, ne soit pas remontée comme un ressort. Je le dis ; c'est de la responsabilité de chacun, ici, autour de cette table.

Je vous laisse maintenant la parole si vous souhaitez argumenter.
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.
Nous avons bien examiné la note de synthèse qui nous a été envoyée ; je l'ai lue avec beaucoup d'attention. Je suis assez d'accord avec les propos que vous venez de tenir : il faut rappeler que la loi prévoit quand même le maintien de la compétence générale pour les communes et les structures administratives actuelles.

Je ne pense pas que voir nos communes privées d'une partie de leurs droits soit vraiment envisagé mais il faut quand même y prendre garde.

Autre réflexion ; vous avez parlé de la proximité. En la matière, vous prêchez un convaincu. Dans notre groupe « Action roncquoise citoyenne » nous avons toujours considéré que la structure administrative de compétence, c'est Lille Métropole Communauté Urbaine et que la structure de proximité, c'est le Syndicat Lys Nord Métropole Vallée de la Lys.
Puisque vous parlez de propositions qui sont imposées, j'estime que les contrats de territoire ont été imposés aux communes de manière technocratique sans tenir compte de l'avis des populations. Je l'ai toujours dit et je l'ai même écrit dans la presse. Je dois vous dire, Monsieur le Maire, que je ne suis pas mécontent que l'instigateur de ces contrats de territoire, qui était le Vice-

Président à la gouvernance de Lille Métropole Communauté Urbaine, ait été renvoyé à sa chère pharmacie. J'estime qu'on a créé des baronnies…

M. LE MAIRE –
Excusez-moi, Monsieur PLOUVIER.
Franchement tenir de tels propos ici, je les condamne ; je le dis haut et fort. Il s'agit d'un ancien collègue pour qui on doit avoir du respect.
La démocratie fait que l'on entre et que l'on sort, et des formules comme les vôtres n'y changeront rien. Mais je vous l'ai dit ; il y a de la tension en France et il faut l'apaiser.

M. PLOUVIER –
Je le respecte, Monsieur le Maire, mais je dis que je ne suis pas mécontent de voir qu'il n'est plus à la gouvernance de LMCU.

M. LE MAIRE –
Ces formules ne sont pas respectables, Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Parce qu'on a imposé les contrats de territoire de manière absolument technocratique, sans la moindre démocratie au niveau des populations…

M. LE MAIRE –
Enfin, Monsieur PLOUVIER, c'est Martine AUBRY qui les a mis en œuvre dans le cadre de son programme !

M. PLOUVIER –
On est dans le cadre de la répartition des compétences et des responsabilités des communes. Je passe donc sur le sujet ; j'ai dit ce que j'avais à dire et je maintiens mes propos.

Quant à cette réforme, Monsieur le Maire, il faut bien reconnaître qu'elle est absolument inachevée. Vous avez évoqué les propos de M. KANNER vous rappelant que vous étiez partisan de la suppression du Département.
Quel échelon faut-il enlever ?
Est-ce le Département ?
Je n'en sais rien, la discussion est ouverte.

Cette réforme est donc inachevée pour l'instant. C'est à mon avis un jalon supplémentaire dans cette grande réforme pour prolonger la décentralisation. Ici, on ne parle en fait que de la réduction des établissements publics de coopération intercommunale : il y en avait 188 et on en arrive maintenant à un peu moins de 80. Je trouve que c'est une très bonne chose.

En outre, cette réforme parle du concept de métropole et je dois dire que la métropole – Communauté Urbaine de Lille– était déjà pionnière en la matière puisqu'elle s'est instituée depuis plusieurs décennies, avec l'accord des 85 communes qui la composent, en tant que métropole.

Il semblerait que l'Etat découvre ce que nous, Nordistes ou Lillois, avons déjà fait. Je suis donc tout à fait d'accord avec cette remarque.

Un point me pose question et je vous le renvoie : dans cette note de synthèse on parle de la disparition de 6 Syndicats. J'aimerais savoir quels sont-ils ; en l'occurrence je ne voudrais pas que le Syndicat Lys Nord Métropole soit parmi eux, ce serait une des conditions pour que nous votions cette délibération ou que nous nous abstenions.

M. LE MAIRE –
Je ferai un point d'histoire que fera peut-être également Thibault TELLIER : l'Etat ne découvre pas la Communauté Urbaine de Lille puisqu'il l'a imposée il y a 40 ans et, à l'époque, cela a castagné parce que les maires n'en voulaient pas. J'insiste ; l'Etat ne découvre pas !
Et pour vous répondre, le Syndicat Lys Nord Métropole n'est pas mentionné dans cette liste.
Monsieur TELLIER, vous avez la parole.

M. TELLIER –
Monsieur le Maire, chers collègues, vous ne serez pas étonnés si mon propos rejoint le vôtre sur l'ensemble des points qui ont été détaillés.

Tout d'abord, je suis quand même très surpris… toute proportion gardée, c'est mon élan d'historien qui me conduit à le dire : à comparer ce que l'on essaie de faire (je suis très prudent dans les termes) avec ce que Haussmann a fait sur l'annexion des communes autour de Paris en 1860 car, au fond, on a annexé d'autorité un certain nombre de communes.

Evidemment, entre-temps est passé le suffrage universel ; est passée la loi sur les municipalités et, aujourd'hui, l'Etat ne peut plus contraindre comme il a pu le faire par le passé des communes à fusionner, à se rassembler. J'observe d'ailleurs qu'en 1971 le projet initié par Raymond MARCELLIN, qui répondait au doux sobriquet de « Raymond la matraque » suite à son rôle

comme Ministre de l'Intérieur en mai 68… avait aussi essayé de fusionner des communes mais l'échec a été patent.
Pourquoi un échec ?
Tout simplement parce qu'on avait voulu forcer la main aux communes et qu'à l'époque –déjà– l'Association des Maires de France était montée au créneau pour dénoncer cette forme d'autoritarisme.

C'est quand même assez pathétique car, 40 ans plus tard, on n'a pas l'impression que l'Etat ait véritablement pris la mesure de la volonté des communes à s'organiser.

Or, vous le rappeliez tout à l'heure, le décret sur les communautés urbaines, c'est 1966 !
Au début, c'était une imposition de l'Etat.
Or, en 40 ans, la Communauté Urbaine a progressé, s'est installée, a pris des prérogatives pour devenir ce qu'elle est aujourd'hui.
On mesure d'autant mieux la réussite de ce que la métropole est devenue avec Pierre MAUROY, aujourd'hui avec Martine AUBRY sans oublier ceux qui ont joué un rôle important en matière de gouvernance. Il faut toujours être prudent quand on lâche des invectives parce que ce n'est jamais très bon.

Aujourd'hui, LMCU existe.
LMCU a des compétences.
LMCU a pris des compétences qui n'étaient pas les siennes au départ.
Par exemple la compétence sur la recherche. Si on a obtenu le Plan Campus au rattrapage il y a quelques mois, on sait combien le poids de LMCU a joué parce que les élus locaux ont dit à l'Etat : *On vous suit, si vous mettez 1 €, on mettra 1 €*. On pourrait prendre d'autres exemples. Si LMCU n'avait pas tapé du poing sur la table, si les collectivités territoriales –Département mais surtout Conseil régional– n'étaient pas intervenues, eh bien nous serions une région sous-alimentée en termes d'enseignement supérieur et de recherche.

Evidemment, cette réforme, qui n'en est pas une d'ailleurs, tombe d'autant plus mal que nous avons effectivement besoin d'un acte 3 de la décentralisation, après l'acte 1 conduit par Pierre MAUROY en 1981 et l'acte 2 conduit par Jean-Pierre RAFFARIN. Et on voit bien que ce n'est pas un problème binaire : gauche – droite.
Aujourd'hui, Marc-Philippe DAUBRESSE est un peu coincé aux entournures (pardonnez-moi l'expression) parce qu'il est élu territorial ; il est Maire de Lambersart. Il sait donc ce que veut dire l'ancrage territorial et, en même temps, il a une certaine fidélité à son parti.

On pourrait prendre d'autres exemples de collègues qui vont se réunir pas très loin d'ici demain soir, qui sont UMP affichés, et qui voteront aussi contre ce projet parce que c'est un projet autoritaire… Je ne vais pas revenir sur votre intervention. Effectivement, il n'y a eu aucune concertation. C'est quand même violent qu'en 2011 l'Etat ne ressente pas le besoin de s'appuyer sur l'avis, sur le diagnostic des élus locaux. Quand même, on sait de quoi on parle quand on parle territoire… Je ne mets pas en doute la compétence du Préfet BUR ; je ne mets pas en cause la compétence des gens de la Préfecture mais qu'on écoute les élus territoriaux, qu'on écoute les gens qui sont –eux– quotidiennement sur le terrain !

Or, il n'y a eu aucune concertation, aucun débat citoyen alors qu'aujourd'hui précisément ces intercommunalités jouent un rôle très important dans la vie quotidienne de nos concitoyens.
Sans rappeler différents aspects, nous avons la chance d'être une commune qui s'inscrit dans un développement métropolitain et nous savons ce que veut dire LMCU au-delà de la réfection des trottoirs et autres travaux. On vit quotidiennement la métropolisation, ici à Roncq.

C'est d'autant plus dommage qu'on aurait pu s'appuyer sur l'expérience des élus locaux, sur l'expérience des élus communautaires. On n'a quand même pas attendu l'Etat pour réfléchir à une meilleure implication de la gouvernance métropolitaine.
Quand on reprend, par exemple, le SCOT. D'où vient-il ?
Il vient notamment de LMCU qui, en concertation avec les élus locaux, a conduit ce type de construction territoriale.

On peut toujours espérer que, par la suite, un autre Gouvernement reprendra les choses.
On peut espérer qu'un futur Président de la République, qui aurait une certaine expérience dans le domaine de la gouvernance métropolitaine, puisse éventuellement apporter son savoir-faire.

Je le dis sur un mode humoristique mais, en même temps, des élus locaux s'arrachent les cheveux, à droite comme à gauche, parce que c'est vraiment un problème actuel, parce que nous devons inventer des nouveaux modes de gouvernance. Pour ma part, j'espère d'ailleurs que, dans des temps futurs, on pourra aussi, par exemple, s'inspirer des modèles de gouvernance tels qu'ils sont pratiqués à la Communauté Urbaine. Je pense qu'on pourrait y réfléchir.

Oui évidemment à la réforme de la carte territoriale.
Mais soyons très prudents.
Pour ma part, je ne suis pas partisan de la disparition du Conseil général. Evidemment, vu d'ici, on a l'impression qu'il y a surenchérissement des compétences mais, dans le même temps, quand vous habitez Fourmies ou sur la côte, le Département a un autre rôle que celui qu'il peut pratiquer.

Revoyons donc toutes les pratiques.
Remettons à plat les choses telles que Pierre MAUROY les avait préconisées d'ailleurs dans son rapport et c'est bien ce qui est dommageable : ce rapport a été enterré par le Gouvernement actuel.

Evidemment, nous suivrons votre avis en espérant néanmoins que, d'ici quelques mois, le débat prendra forme (j'insiste) et non pas reprendra forme avec une autre majorité politique et, cette fois, nous espérons que les élus locaux seront à la base de ce qui fait vivre la démocratie au quotidien, c'est-à-dire la commune.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur TELLIER.
Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –
Merci, Monsieur le Maire.
J'interviens en effet suite aux propos tenus par mon collègue, Guy PLOUVIER, sur les contrats de territoire.
Pour avoir connu quelques présidences de Communauté, chaque Président a toujours marqué de son empreinte une orientation, tracé le sillon d'un nouveau développement de notre secteur communautaire et je pense que Martine AUBRY, au-delà de son élection, a voulu construire ces contrats de territoire et a confié aux Vice-Présidents SEGARD et VANDIERENDONCK (je le rappelle, ils étaient deux sur ce dossier) le soin de les mener à bien.

Ces contrats de territoire sont aussi un moyen de prouver aux autorités que la Communauté Urbaine s'arme non plus pour avoir une politique de guichet mais une politique de territoires structurés dans chaque domaine et en développant notamment d'autres compétences, ne serait-ce que sur le plan de la culture, par exemple.

C'est faire un faux procès à un ancien Vice-Président que de dire qu'il a voulu faire quelque chose de technocratique.
Non, c'était la commande à laquelle il a voulu répondre.
Je m'étonne quelque peu ; en effet cette commande a été diffusée, elle n'a pas été menée en vase clos puisque des réunions publiques ont été organisées, notamment à la salle Catry. Vous n'y étiez pas présent, Monsieur PLOUVIER, et vous auriez pu, au travers des différentes manifestations ou exposés du contrat de territoire, vous exprimer à ce sujet.

Je voulais rétablir ces faits.
Si vous avez envie de « faire la fête à quelqu'un » vous la lui faites personnellement mais pas au travers et au sein de cette tribune.
Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur PETILLON.
Vous avez eu raison de le signaler : on passe vraiment d'une logique de guichet, qui était très préjudiciable par manque de lisibilité (On pouvait penser qu'à un moment donné il y avait des disproportions et des distensions entre les territoires) à une logique de projets.
C'est le même processus que nous avons suivi avec les associations : passer d'une logique de guichet à une logique de contrats de partenariat.
Je vois que vous y êtes toujours opposé et que vous maintenez –vous– le guichet distributeur !

M. PLOUVIER –
Je voudrais intervenir à nouveau.

M. LE MAIRE –
En principe la discussion est close. Nous vous écoutons néanmoins mais faites très court.

M. PLOUVIER –
Je voudrais simplement dire que la logique de la réforme territoriale, qui est enclenchée par les Pouvoirs publics, a pour objet de rationaliser les échelons de décision. On considère qu'il y a le fameux millefeuille dont on parle continuellement et quand je dénonçais ces contrats de territoire et celui qui les a mis en œuvre, c'était surtout pour signaler que cela va à l'encontre même de l'objet de cette réforme puisqu'on crée un échelon supplémentaire. Il y a donc :

- les syndicats de communes,
- la Communauté Urbaine dont j'ai bien dit que c'était l'entité administrative d'efficacité ; les villes peuvent traiter directement avec la Communauté Urbaine,
- le Département
- la Région
- et peut-être même des super régions, des grandes provinces… les 8 grandes provinces françaises pour pouvoir lutter face aux grandes régions italiennes, espagnoles, aux Länder allemands, etc.

C'est vrai ; nos régions n'ont pas forcément la taille critique pour être compétitives au plan international et c'est tout l'objet de cette réforme.

Je dis que l'on a créé avec ces contrats de territoire, de manière technocratique et absolument anti démocratique, un échelon supplémentaire qui va exactement à l'encontre du but poursuivi par ladite réforme.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.02 – PERSONNEL COMMUNAL – Tableau des effectifs - Actualisation

Le tableau des effectifs du personnel municipal, issu de nos deux dernières délibérations n° 29/09/2009/31 et n° 21/12/2010/52 respectivement en date des 29 septembre 2009 et 21 décembre 2010, se résume comme suit :

- PERSONNEL COMMUNAL - - TABLEAU DES EFFECTIFS - - Synthèse -		
GRADES	Nombre d'emplois prévus à l'organigramme	Emplois cumulés au 01/06/2011 au tableau des effectifs
Filière administrative		
Emplois fonctionnels		
Directeur général des services (DGS)	1	1
Directeur général adjoint des services (DGA)	3	0
CATEGORIE A		
Cadre d'emplois des attachés		
Temps complet	5	3
CATEGORIE B		

Cadre d'emplois des rédacteurs Temps complet	9	7
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des adjoints administratifs ***Temps complet*** ***Temps non complet de plus de 28 h/s***	39 -	33 32 1
Filière technique		
Emploi fonctionnel Directeur des services techniques	1	1
CATEGORIE A		
Cadre d'emplois des ingénieurs Temps complet	1	2
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des techniciens Temps complet	10	6
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des agents de maîtrise Temps complet	9	7
Cadre d'emplois des adjoints techniques Temps complet Temps non complet de moins de 28 h/s Temps non complet de plus de 28 h/s	109	68 60 5 3

Filière culturelle		
Emploi spécifique de professeur de musique *Temps complet*	-	1
CATEGORIE A		
Cadre d'emplois des professeurs d'enseignement artistique *Temps complet* *Temps non complet* *-Directeur de l'Ecole de musique (7h/semaine)* *-Directeur artistique (7h/semaine)*	1 1 1	0 1 1

Cadre d'emplois des bibliothécaires *Temps complet*	1	1
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des assistants spécialisés d'enseignement artistique *Temps complet* *Temps non complet*	9	9 4 5
Cadre d'emplois des assistants d'enseignement artistique *Temps complet*	1	0
Cadre d'emplois des assistants qualifiés de conservation *Temps complet*	1	0
Cadre d'emplois des assistants de conservation *Temps complet*	1	1
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des adjoints du patrimoine *Temps complet*	2	2
Filière médico-sociale		
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des agents spécialisés des écoles maternelles *Temps complet*	9	6
Filière sportive		
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des éducateurs APS *Temps complet*	8	7
Filière animation		
CATEGORIE B		
Cadre d'emplois des animateurs *Temps complet*	2	2
CATEGORIE C		
Cadre d'emplois des adjoints d'animation *Temps complet*	2	1

EMPLOIS NON PERMANENTS OU CONTRACTUELS

				Base de rémunération		
Cadre d'emplois	Catégorie	Alinéa	Définition du poste	Echelon	Indice Brut	Nombre de Postes pourvus

Attaché	A	**2 :** Besoins occasionnels	Soutien juridique	1er	379	1
Adjoints Administratifs	C	**2 :** Besoins occasionnels	Soutien administratif Finances, vie scolaire,	1er	297	3
Adjoints techniques	C	**2** : Besoins occasionnels	Agents d'entretien et surveillantes de cantine à temps complet et à temps non complet	1er	297	69
Techniciens	B	**2** : Besoins occasionnels	Bureau d'études et grands travaux restauration	1er	325	2
Adjoints d'animation	C	**2** : Besoins saisonniers et occasionnels	Directeurs de centres de loisirs	3ème	303	3
Adjoints d'animation	C	**2** : Besoins saisonniers et occasionnels	Animateurs de centres de loisirs	1er	297	15
Educateurs des APS	B	**2** : Besoins saisonniers et Occasionnels **1°**	Piscine et Ecoles	1er	306/399	4
Assistant s spécialisés et assistants d'enseignement artistique	B	**1°**	Professeurs de musique		400	9
Contractuel	A	**5°**	Chargé de communication	Délibération du 10.12.02 IB 1015 maxi		1
Contractuel	A	**5°**	Conseiller en Performance	Délibération du 27/05/2008 IB 750		0

Le tableau nécessite de procéder à des ajustements (avancements et promotions internes…) relativement aux cadres d'emploi des attachés et agents de maîtrise.

CADRES D'EMPLOI	Emplois cumulés au 1er juin 2011 au tableau des effectifs	A créer	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attachés	3	+ 2	5
FILIERE TECHNIQUE			
Agents de maîtris	8	+ 1	9

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 21 juin 2011.

_____

M. LE MAIRE –

Il s'agit d'une délibération purement administrative. Cette actualisation vise naturellement la promotion à l'interne avec 2 cadres d'emplois d'attachés supplémentaires prévus et à pourvoir à l'organigramme ainsi que 2 cadres d'emplois d'agent de maîtrise.

Comme notre Comité Technique Paritaire s'est réuni hier soir, j'en profite pour rappeler que le régime indemnitaire mis en œuvre en 2002, sous le premier mandat, avait été doté à l'époque d'une enveloppe de 150.000 € et j'avais pris l'accord avec la représentation syndicale de l'époque (M. LESPERANCE) que d'ici la fin du mandat nous allions la doubler. Or c'est plus que l'avoir doublée puisque nous en sommes à une enveloppe de 750.000 € en 2011 rien que pour le régime indemnitaire de nos collaborateurs.
Ce me semble plutôt positif et c'est un instrument qui permet une dynamique de progrès à l'interne de nos services.

Y a-t-il des observations ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.
En fait, une simple question qui ne porte pas sur les trois postes évoqués mais sur les postes de DGA : 3 sont prévus dans l'organigramme. Or actuellement il n'y en a plus.
Ces postes sont-ils en réserve pour les prochains DGA ou s'agit-il simplement de toiletter le tableau des effectifs ?

M. LE MAIRE –

Nous allons toiletter tout cela en septembre ; rendez-vous dans trois mois, après les vacances.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.03 – ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - Conseil d'administration – Nouvelle gouvernance – Retrait progressif - Report

Par délibération n° 28/09/2010/41 en date du 28 septembre dernier, notre assemblée délibérante a arrêté un schéma de retrait progressif des représentants cooptés au sein de notre conseil municipal et ce, dans une démarche de rénovation et de dynamisation de la gouvernance de l'association « SERVICE DES FAMILLES ».

Nous nous étions donné un délai de neuf mois pour atteindre cet objectif. Au 1er janvier 2011, la représentation municipale est ainsi passée de six à trois représentants, les opérations de désignation correspondantes ayant maintenu en fonction Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE, Mesdames Chantal NYS et Peggy LAMBLIN. Ces trois derniers devaient cesser leurs fonctions « transitoires » au 1er juillet prochain dès l'instant où nous avions convenu d'un retrait total de la représentation municipale au sein du conseil d'administration de cette association dédiée à l'accueil et à l'éveil de la petite enfance.

Il se trouve que depuis notre délibération susvisée, cette association n'a pas été en capacité de mettre sur pied des nouveaux statuts susceptibles de répondre aux impératifs juridiques (prise illégale d'intérêt, gestion de fait …) et de dynamique de gouvernance (structure étant de fait assimilable à une entreprise intervenant sur une activité de prestations de service). Il ne lui a pas été davantage possible de trouver les relais dans « la société civile » pour mettre sur pied cette nouvelle gouvernance, selon des formes qui restent à préciser…

Est ici posée la problématique récurrente du secteur associatif confronté aux difficultés de l'engagement bénévole mais responsable, au sein des conseils d'administration. Il est notamment de plus en plus difficile, de s'appuyer sur les adhérents d'associations comme celle-ci, qui requiert non seulement de la disponibilité mais plus encore compétences et esprit d'entreprise… Il faut ici rappeler que le service des familles correspond à :

- *Trois structures d'accueil (deux multi-accueils collectifs et une crèche familiale) ;*
- *Une capacité d'accueil de 76 berceaux ;*
- *Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et un atelier de parentalité;*
- *Un budget annuel qui dépasse le million d'€ ;*
- *Un effectif du personnel de 18 permanents et une douzaine d'assistantes maternelles ;*
- *La réhabilitation et l'agrandissement du multi-accueil de la rue Jules-Watteeuw pour un budget de plus de 2 millions d'€;*

Eu égard à ces contraintes multiples, il apparaît indispensable d'accorder à cette association « Service des Familles » un délai supplémentaire d'une année pour traduire son autonomie dans la gouvernance.

*En conséquence, nous vous proposons de reporter au **1er juillet 2012** le terme du mandat de Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE, Mesdames Chantal NYS et Peggy LAMBLIN, en tant que représentants du conseil municipal.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –

Nous sommes en réforme de gouvernance, en réforme des structurations de manière à ce que l'association puisse organiser et être beaucoup plus conforme avec le droit et la législation française.

Personnellement, je souhaite que l'on donne plus de temps à cette association qui fait un travail remarquable déjà de structuration interne pour le développement de la petite enfance mais qui, en même temps, peut prendre plus de temps pour la gouvernance associative.

Je vous propose donc de reporter à l'année prochaine, au 1er juillet 2012, l'entrée en vigueur de cette réforme qui vise à rompre de plus en plus le lien avec l'exécutif municipal et les risques pénaux encourus. Et de permettre à Jean-Louis BEAUVENTRE, Chantal NYS et Peggy LAMBLIN, qui représentent le Conseil municipal dans l'association, de poursuivre leur mandat jusqu'à ce terme.
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Six mois se sont déjà écoulés pour essayer de moderniser et mettre en conformité cette association. Nous nous étonnons quand même qu'il faille encore un an pour vraiment y arriver alors qu'on nous impose cette réforme.
Ne serait-il pas possible de se limiter plutôt à six mois supplémentaires et d'essayer, un peu à marche forcée, d'arriver à modifier cette association ?

M. LE MAIRE –
Il faut aussi que le rythme démocratique respire.
Quel retour en a fait Peggy LAMBLIN par rapport à cette question ?
Interrogez-la puisqu'elle est administratrice comme nos deux autres collègues.

Franchement, il faut leur laisser du temps. C'est une réforme importante.
Ils ont d'abord réformé toute la structuration du personnel et un gros travail a été fait pour toiletter, mettre aux normes, rémunérer à la juste valeur.
Un certain nombre de services ont été développés quand même depuis trois ans, Monsieur ZAJDA… le RAM, des conférences, une réflexion sur le développement des structures. Ils ne sont donc pas restés à ne rien faire.

Le problème de la gouvernance, c'est d'abord de trouver le bon mode de fonctionnement et, ensuite, de pouvoir aussi définir le bon projet. Tout cela doit être mis en phase : gouvernance, projet, lien avec la municipalité.
Un délai d'un an, c'est bien. Si on peut le faire en six mois, c'est mieux mais un an, cela permet d'y voir clair. En effet, si l'on doit revenir dans six mois devant le Conseil municipal pour demander de prolonger à nouveau de six mois, ce ne serait pas très convenable.

Un an de plus, ce n'est pas mal car c'est un gros travail ; je vous assure. Ne serait-ce que le dialogue que nous avons aujourd'hui avec les associations, c'est un travail considérable.

Ensuite il faut faire émerger une structure bénévole. Parlez-en avec les présidents qui vous entourent, cela devient une denrée rare. Laissons donc du temps au temps.

Y a-t-il d'autres interventions ?
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.
Nous allons voter cette délibération mais, pour rebondir sur l'interrogation de M. ZAJDA, en réunion plénière j'ai posé la question du pourquoi de ce report. On m'a répondu, en gros, que l'on n'était pas encore complètement prêt et que des choses restaient encore à affiner.

Je me demande justement si l'on ne pourrait pas mettre à profit cette année supplémentaire pour étudier la forme la plus pertinente du statut de cette structure. Plusieurs possibilités sont ouvertes :

- association loi 1901
- délégation de service public
- municipalisation

Je me pose cette question mais je crois que la CRC, dans son rapport, se la posait également en filigrane compte tenu du fait que cette structure vit avec 80 % de fonds publics.

M. LE MAIRE –
Je vous réponds très sincèrement : on ne changera pas la formule qui restera associative mais, à travers celle-ci, quel mode de gouvernance, quel exécutif met-on en place sachant que l'on peut développer plusieurs formules ?
Il faut donc essayer de trouver la bonne formule.

Je porte aux voix. Qui est pour ?
Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Action roncquoise citoyenne »
Abstentions..... « Roncq avec vous »

1.04 – MAISON DE L'EMPLOI LYS-TOURCOING – Confirmation de l'adhésion de la ville de Roncq

Dès leur création dans la Vallée de la Lys, la ville de Roncq a adhéré au Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et la Maison de l'Emploi (MDE), au travers du Syndicat Lys Nord Métropole pour le premier et en direct pour la seconde. Outils complémentaires visant à mettre en adéquation « le marché de l'emploi » et le besoin de ressources des entreprises, le PLIE a pour objectif de faciliter l'insertion sociale et professionnelle des personnes éloignées du marché du travail tandis que la Maison

de l'Emploi a pour mission d'accompagner les acteurs économiques dans leur mutation et de contribuer au développement de l'emploi local.

Depuis lors, l'arrêté ministériel du 21 décembre 2009 portant cahier des charges des Maisons de l'Emploi encourage le rapprochement des maisons de l'Emploi et des plans d'insertion dans l'emploi lorsque les périmètres territoriaux sont identiques ou proches. De même, l'instruction DGEFP n° 2009-22 du 8 juin 2009 fixe le cadre de regroupement et mutualisation des moyens de gestion des PLIE, l'objectif étant de les réduire au moins dans la proportion des deux tiers. Ces regroupements et mutualisations de moyens doivent être pris en compte dans les financements de l'Etat.

C'est dans ce contexte d'incitation au regroupement que les Maisons de l'Emploi et les PLIE de Lys-Nord Métropole et Tourcoing accompagnés du Syndicat Intercommunal Lys Nord Métropole et la commune de Tourcoing se sont engagés en 2010 dans une démarche de fusion de leurs quatre structures associatives correspondantes.

Lors d'une séance commune en date du 29 novembre dernier, les assemblées générales extraordinaires ont décidé la fusion par absorption des associations « Maison de l'Emploi Lys Nord Métropole », « PLIE Intercommunal Lys-Nord Métropole » et « l'Association Tourquennoise pour une Economie Solidaire » par l'association « Maison de l'Emploi de Tourcoing », le tout donnant naissance à la ***Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing****.*

Les statuts de cette Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing sont issus de ceux de la Maison de l'Emploi de Tourcoing. Repris ci-joint en annexe, ceux-ci ont été refondus pour tenir compte de ces regroupements de compétences et géographiques.

La ville de Roncq apparaît dans ces nouveaux statuts en tant que membre constitutif à sa demande avec effet au 1er janvier 2011. A ce titre, notre commune dispose ***d'UN*** *représentant au sein du Conseil d'Administrations et de l'Assemblée Générale.*

Il vous est donc proposé de prendre acte de notre adhésion à la Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing à compter du 1er janvier 2011 et ce, par l'effet du processus de fusion-absorption précité, celui-ci ayant donné à la conclusion d'un traité de fusion (également joint en annexe).

Le représentant de droit de la ville de Roncq au sein de cette nouvelle structure est le Maire, celui-ci pouvant se faire représenter par Madame Catherine SUBTS, Adjointe à l'Economie et l'Emploi.

Par ailleurs il vous est proposé de vous prononcer favorablement sur les contributions à payer à cette Maison de l'Emploi Lys-Tourcoing, résultat des décisions des bureau et Conseil d'Administration.

La commission plénière municipale a examiné cette question
lors de la séance du 21 juin 2011.

_____

M. LE MAIRE –

Nous sommes toujours dans cette fameuse rationalisation des moyens et des structures. Dans un passé proche, nous avons fusionné les associations Maison de l'emploi Lys Nord Métropole, le PLIE intercommunal Lys Nord métropole, l'Association tourquennoise pour une économie

solidaire, la Maison de l'emploi de Tourcoing dans une seule structure qui est la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing.

Il convient maintenant de procéder à un ajustement, en quelque sorte on régularise.
La ville de Roncq apparaît dans les statuts en tant que membre constitutif naturellement mais avec un représentant qui est Catherine SUBTS.

Aujourd'hui, nous prenons simplement acte de l'adhésion de la ville de Roncq à la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing à compter du 1er janvier 2011.
Cela a pris du temps. Il a fallu de nombreuses réunions avec les services de la Maison de l'emploi pour arriver à la définition de ce que nous faisons aujourd'hui, suite au traité de fusion qui a été débattu lors d'une séance plénière municipale.

Parfois les structures se mettent en place et ensuite on régularise. C'est le temps administratif qui n'est pas toujours en adéquation avec le temps démocratique.
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Merci, Monsieur le Maire.
Deux points à soulever sur ce sujet.

La dernière fois, vous avez évoqué le fort taux d'emploi de Roncq par rapport aux autres communes. Pourtant le Comité de bassin d'emploi a constaté une forte dégradation de cet emploi au niveau des techniciens et agents de maîtrise.

En examinant les statuts, nous nous demandions si notre Commune ne pouvait pas avoir plus de représentants dans cette instance : 1 représentant roncquois pour 13.000 habitants alors que Tourcoing, avec 90.000 habitants, en a 11 !
Et si l'on compare en termes d'emplois, Roncq a quand même un poids beaucoup plus important.

M. LE MAIRE –
A travers Jean-Luc DEROO, nous avons quand même la présidence. Ceci dit, je demanderai à Catherine SUBTS de poser la question et j'en ferai de même, quant à un réajustement pondéré en fonction du poids démographique. C'est une proposition qui est tout à fait entendable.

M. ZAJDA –
Poids démographique ou en termes d'emplois.

M. LE MAIRE –

Tout à fait, l'argument est retenu.

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie.

1.05 – COMPTE ADMINISTRATIF 2010 – Affectation des résultats

1. L'affectation des résultats de 2010

En adoptant le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2010. Cet arrêté permet de dégager :

- ***En section de fonctionnement :***
  - ***Un excédent de clôture de*** ***+ 1 723 594,58 €***

- ***En section d'investissement :***
  - ***Un solde d'exécution de*** ***1 484 502,41 €***
  - ***Des restes à réaliser en dépenses de*** ***772 440,94 €***
  - ***Des restes à réaliser en recettes de*** ***+ 2 172 082,91 €***
  - ***Soit un besoin de financement de*** ***84 860,44 €***

Le résultat de fonctionnement ainsi défini, doit être affecté en priorité à la couverture de ce besoin de financement de la section d'investissement (compte R1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »), soit ***84 860,44 €.***
Pour le solde (1 638 734,14 €) l'assemblée délibérante peut décider de l'affecter soit en excédents de fonctionnement reportés (compte R002) soit en une dotation complémentaire en réserves (compte R1068).

Il est proposé d'affecter en réserves, au compte R1068, la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2010, soit 1 723 594,58 €.

Cette reprise de l'affectation de résultat ordinaire 2010 est bien entendue reprise au budget supplémentaire 2011 qui vous est également présenté ce soir.

La Commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –

Je passe la parole à M. Patrick BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Je vais donc présenter l'affectation des résultats de l'exercice 2010.

En adoptant le mois dernier le compte administratif et le compte de gestion, le Conseil municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2010. Cet arrêté permet de dégager

- Un excédent de fonctionnement de clôture de 1.723.594,28 €
- En section d'investissement, compte tenu des restes à réaliser en recettes et en dépenses, un besoin de financement de 84.860,44 €.

Je vous propose ce soir d'affecter en réserves la totalité de l'excédent de fonctionnement constaté, soit 1.723.594,58 € que l'on retrouvera dans la présentation du budget supplémentaire 2011 qui va suivre à l'instant.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE –

Sans remarque, ni observation, je porte aux voix.

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention..... « Action roncquoise citoyenne »

1.06 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011

Le Budget supplémentaire 2011 (joint en annexe), dont vous trouverez une synthèse ci-dessous, se limite à une section de fonctionnement équilibrée à 136 000 € et se singularise par un ***SUREQUILIBRE*** *de* ***1 800 000 € en section d'investissement*** *:*

I – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – Recettes

- chapitre 013 (atténuations de charges) ……..	- 15.000,00
- chapitre 70 (produits des services : CLSH, cantine, entrées piscine ….)……..	-
- chapitre 73 (impôts et taxes) ……	+ 167.000,00
- chapitre 74 (dotations, subventions diverses ……) ……	- 81.600,00
- chapitre 75 (autres produits : baux ….) ……	+ 12.600,00
- chapitre 77 (dont récupération fonds disponibles – dissolution OMS)	+ 53.000,00

TOTAL DES RECETTES	**136.000,00**

B – Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général) (ajustement et redéploiement des crédits des différents services) ……..	+ 115.000,00
- chapitre 012 (charges de personnel) ……..	+ 80.000,00
- chapitre 65 (autres charges de gestion courante)	

(ajustement des crédits affectés à différentes associations) ……	- 234.500,00
- chapitre 66 (charges financières : intérêts de la dette) ……	- 30.500,00
- chapitre 67 (charges exceptionnelles : secours, bourses diverses) ……..	+ 6.000,00
- chapitre 022 (dépenses imprévues) ……	+ 200.000,00
TOTAL DES DEPENSES	**136.000,00**

II – <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

<u>A - Recettes</u>

- RAR (restes à réaliser N-1) …….. dont 2.000.000 d'emprunt non mobilisé à ce jour 30.450,00(produits cessions immobilières) 55.252,21 (travaux pour compte de tiers) 86.380,70 (Subventions d'investissement)	+ 2 172 082,91
- chapitre 13 (subventions d'investissement reçues) dont subventions FISAC, artothèque, DETR pour menuiseries NERUDA, report DGE/DETR maison de quartier du Blanc Four) ……	- 120.900,00
- chapitre 16 (emprunt 400.000 € pour Actival 2 supprimé) ……	- 400.000,00
- chapitre 1068 (affection des excédents capitalisés N-1) ……	+ 1 723.594,58
- chapitre 041 (opérations patrimoniales- opérations d'ordre) ……	+ 50.000,00
TOTAL DES RECETTES	**3.424.777,49**

<u>B – Dépenses</u>

- RAR (restes à réaliser N-1) ……	772.440,94
- Résultat reporté de l'année N-1) soit un déficit de …… ……	1.484.502,41
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles) dont études 3ème Centralité……..	- 68.000,00
- chapitre 204 (subventions d'équipement versées) dont report subvention Maison de la Petite enfance, versement subvention équip. Cinéma G. Philipe	- 160.000,00
- chapitre 21 (immobilisations corporelles) ……	- 287.800,00
- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours) ……..	- 226.063,13
- chapitre 16 (remboursement du capital des prêts en cours) ……	- 20.000,00
- chapitre 020 (dépenses imprévues) …….....	+ 79.697,27
- chapitre 041 (opérations patrimoniales - opérations d'ordre) ……..	+ 50.000,00
TOTAL DES DEPENSES	**1.624.777,49**

SOIT UN SUREQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DE 1 800 000 € *

**application de l'article L 1612-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –
Monsieur BOSSUT, vous avez la parole.

M. BOSSUT –
Le budget supplémentaire 2011 présente un caractère particulier ce soir parce que nous le votons pour la première fois fin juin. Habituellement il est voté au cours du 4ème trimestre de l'année. Nous avons souhaité le voter le plus rapidement possible, dès la connaissance de l'excédent de clôture du compte administratif, et ce pour plusieurs raisons :

1ère raison :
Affecter immédiatement les résultats connus pour globaliser le budget primitif et le budget supplémentaire, et avoir des éléments de réflexion sur l'exercice.

2ème raison :
Nous libérer de ces contraintes et pouvoir nous projeter, dès la rentrée de septembre, dans notre Plan pluriannuel d'investissement et de fonctionnement qui sera révisé en novembre 2011 au moment du DOB et dans le budget primitif 2012 qui sera voté en décembre.
C'est le principe que nous avons adopté jusqu'à la fin du mandat.

Pour nous libérer de toutes ces contraintes, nous avons souhaité, pour la première année et nous le ferons les années suivantes, présenter le BS avant l'été ce qui permet aux équipes municipales et aux élus de se projeter immédiatement, dès la rentrée de septembre, dans l'élaboration du budget de l'année suivante et également dans les orientations budgétaires.

Il faut savoir que les orientations budgétaires ont été présentées l'année dernière jusqu'à la fin du mandat. Elles seront révisées avec des aménagements à la marge, et affinées au mois de novembre 2011 dans le cadre des trois années du mandat restant à couvrir.

Autre particularité de ce BS que j'ai évoquée au cours de la Commission plénière qui s'est tenue mardi dernier.
Ce BS présente un suréquilibre, ce qui est très rare dans les communes.

Que veut dire suréquilibre ?
Que les recettes sont supérieures aux dépenses !

Cette présentation a été saluée à l'unanimité de la Commission municipale qui a trouvé que c'était un bon élément de stratégie financière et politique ; ce suréquilibre permettra de se projeter et de financer par autofinancement les investissements inscrits dans le PPIF 2011-2014.

Il faut savoir que le suréquilibre est accepté par le Code des collectivités territoriales depuis 1997. Précédemment les communes n'y avaient pas droit et devaient équilibrer leurs comptes (dépenses égales aux recettes).
Elles ne pouvaient pas non plus avoir un déficit de fonctionnement ou d'investissement. Aujourd'hui, c'est encore le cas : une commune ne peut présenter un déficit de fonctionnement alors que l'Etat peut se le permettre. C'est une règle qui sera certainement modifiée puisque la réduction de la dette nécessitera certainement des aménagements et un changement dans la Constitution justement pour avoir des budgets équilibrés au niveau de l'Etat également.

Sécurité de ce budget.
On est conforme à nos engagements du BP. On avait annoncé des crédits de **fonctionnement** maîtrisés mais surtout évalués pour faire face aux besoins de l'année ; il faut savoir que les ajustements proposés ce soir en fonctionnement sont vraiment à la marge : 136.000 €.
Je n'y reviens pas dans le détail puisque je les ai présentés au cours de la Commission plénière et je pense que tout le monde a pu s'exprimer sur le sujet.
Ces 136.000 € représentent 0,86 % donc moins de 1 % des crédits du budget primitif qui, je le rappelle, s'élève à 15,7 M€.

En section de fonctionnement, ces ajustements sont entièrement autofinancés. Pas de recettes nouvelles, pas de ponction supplémentaire sur les résultats 2010. L'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en investissement ; c'est la règle d'or que l'on s'est fixée et que l'on fixe chaque année. On aménage éventuellement à la marge nos dépenses de fonctionnement par des recettes supplémentaires en fonctionnement quand on en reçoit mais le but n'est certainement pas d'avoir une situation de confort et de profiter de cet excédent pour agrémenter la section de fonctionnement en recettes et en dépenses alors que la priorité, c'est l'investissement, c'est le PPIF 2011-2014.

Ces marges de manœuvre sont également agrémentées par une augmentation de crédit au niveau de nos dépenses imprévues : 200.000 €

Je l'ai rappelé au cours de la Commission municipale ; je n'en ferai donc pas non plus le détail pour passer directement à la **section d'investissement.**

Outre son suréquilibre, cette section d'investissement se caractérise par un montant de 2,512 M€ en recettes et 772.000 € en dépenses s'agissant d'un déficit reporté de 2010 à hauteur de 1,484 M€.

Ces chiffres de report 2010 attestent du strict équilibre entre les dépenses (couverture et déficit) et les recettes restant à réaliser. Ce qui témoigne, une fois de plus, de la sincérité et de l'équilibre de nos comptes.

Deux mouvements budgétaires sont à souligner :

- Je l'ai rappelé mardi dernier, la suppression de l'emprunt de 400.000 € qui est adossé à l'acquisition d'Actival 2 puisqu'il y a eu cession gratuite par LMCU.
- L'ajustement des dépenses d'investissement à hauteur de 740.000 € en diminuant les crédits d'investissement sur le budget 2011 que l'on retrouvera en 2012 dans la mesure où certaines d'entre elles n'étaient pas suffisamment mûres pour démarrer en 2011 : retard dans le dossier d'appel d'offres, réflexion approfondie en cours sur les projets de 3ème centralité qui sont à long terme, qui vont durer plusieurs décennies ; on peut donc se donner six mois supplémentaires sur la façon dont on va les proposer à la population.

C'est la raison pour laquelle on a préféré ne pas impacter le compte administratif de restes à réaliser très importants et un taux de réalisation non conforme à ce que nous demande la règle de comptabilité publique.

Enfin, on a ajouté une dotation supplémentaire pour dépenses imprévues de 80.000 €.

Le **suréquilibre** se monte donc à 1,8 M€ ; on a donc 1,8 M€ de plus en recettes d'investissement résultant de l'affectation du résultat de l'année 2010 qui affiche un excédent de 1,723 M€ ainsi que d'un report d'emprunt qui a été souscrit en 2009 pour 2 M€. On aurait éventuellement pu décider de l'annuler et de financer par autofinancement total.

Pourquoi ai-je préféré conserver cet emprunt de 2 M€ dans les comptes ?
Aujourd'hui les taux d'intérêts sont tendus, augmentent assez rapidement et les conditions financières, qui ont été proposées à l'époque par le groupement à travers Dexia nous sont encore favorables. Nous pouvons donc attendre le 1er janvier 2013 pour mobiliser au minimum 80 % soit 1,6 M€.

En fonction des investissements qui seront réalisés, notamment sur Actival 2, nous verrons le moment où il faudra mobiliser cet emprunt et ensuite décaisser au fur et à mesure des besoins de financement.

Je rappelle que, dans le Plan pluriannuel d'investissement, on s'était fixé un cadre :

- on finançait les investissements courants par autofinancement ;
- on finançait la totalité d'Actival par emprunt.

Aujourd'hui, la règle est différente. Nous allons certainement vous proposer de financer Actival par autofinancement et emprunt, à savoir que l'on va diminuer notre encours de dette. C'est important et cela nous laisse très sereins pour les futurs investissements, notamment au niveau du Blanc-Four, 3ème centralité et autres projets qui ont été proposés dans le cadre du PPIF. Cela nous permet de vous rappeler que la gestion actuelle de la Commune est très saine. Il est rare de pouvoir proposer, lors d'un budget supplémentaire, un excédent de recettes de 1,8 M€ avec un suréquilibre tel que je vous le présente ce soir.

Ce sont des leviers pour les mandats futurs parce qu'on ne travaille pas que pour le mandat 2008-2014 mais pour les mandats suivants.
Constatant une dette aussi faible, on peut saluer le travail des services municipaux ici présents dans le cadre de ce maintien d'équilibre.

Voilà rapidement exposé le budget supplémentaire. Je n'entre pas dans le détail et préfère répondre aux questions pour instaurer un dialogue.
Auparavant, je veux remercier l'ensemble des services municipaux, notamment les services financiers et toute la jeune équipe, qui sont dirigés par Catherine SERAFINI ainsi que Bruno DUBOIS, Directeur général des services.
Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE –
Merci, Monsieur BOSSUT.
Y a-t-il des observations ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
Pour revenir au suréquilibre de 1,8 M€, un débat technique aurait pu être engagé pour savoir ce que l'on peut en faire sachant qu'il existait trois possibilités :

- le laisser en fonctionnement mais, comme vous l'avez expliqué, on ne va pas forcément gonfler les charges en contrepartie ;
- le mettre en investissement mais il est là complètement bloqué et il sert en l'occurrence pour le projet Actival ;
- inscrire une baisse d'impôts mais ce serait ensuite jouer au yoyo.

Faire le choix de la meilleure solution n'est pas forcément évident.
Je pense que les concitoyens préféreraient la 3ème option mais ce n'est pas forcément la meilleure.
Le choix est donc vaste.

Je voudrais quand même souligner deux points dans ce budget supplémentaire :

- 80.000 € de pertes de dotations d'Etat alors qu'au départ on avait prévu d'en être protégé pendant plusieurs années et ce n'est –hélas– qu'un début (je le pense).
- On constate encore la dégradation des subventions aux associations. Excusez-moi du terme mais, « resserrer les boulons » sur les associations, c'était plus prometteur que ce qui était prévu à l'origine.

Pour conclure, comme nous n'avons pas voté le budget primitif, nous voterons forcément contre ce budget supplémentaire.

M. LE MAIRE –
« Resserrer les boulons »… je ne peux l'entendre car totalement impensable, Monsieur ZAJDA, même si on met l'expression entre guillemets. Je vous le dis franchement comme je le pense.

A contrario, être efficace et se dire qu'on lutte contre les bas de laine des associations, cela me semble normal. Et les orienter vers des projets d'intérêt général me semble tout à fait convenable.

Non, personne n'est sabordé en termes de financement !
Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –
Concernant les associations, Monsieur le Maire a donc répondu.
Quant aux 80.000 € de baisse des dotations d'Etat, en fait non. Il s'agit plus exactement de la taxe professionnelle unique et, avant 2001, la Commune percevait une taxe professionnelle. Quand des entreprises disparaissaient ou perdaient du chiffre d'affaires, l'Etat compensait et nous vivons encore sous un phénomène de compensation, toutefois dégressif et qui va s'éteindre d'ici quelques années.

Le problème étant : nous avons élaboré le budget en novembre 2010 et voté en décembre 2010 ; à cette époque, nous ne disposions pas de tous les éléments d'appréciation à l'euro près et il y a eu des différences à la marge. Il s'agit toutefois d'une différence technique et non pas d'une différence de choix politique : on ne peut pas toujours apprécier finement les calculs qui sont faits par l'Etat, comme les recettes de contributions (autre exemple).
Je vous en ai parlé, il y a diminution de la DGF mais c'est un calcul… les communes qui attendent le 31 mars pour voter leur budget et elles sont quand même assez nombreuses, disposent des chiffres exacts de leurs dotations –à l'euro près–
Ce n'est pas notre principe ; volontairement nous votons les budgets avant le 31 décembre pour pouvoir mettre les équipes en mouvement dès le 1er janvier. C'est notre pratique que vous avez tous appréciée et saluée.

Quant aux trois propositions relatives au 1,8 M€ de suréquilibre ou de dépassement de recettes.
Bien entendu, il y a une façon populiste : diminuer les impôts… sachant toutefois que ces fonds seront utilisés l'année prochaine, il me paraîtrait ridicule de jouer au yoyo. Il faut aussi être sérieux ; ces fonds, nous en avons besoin, nous avons des projets importants qui vont servir la population… Les mettre en réserve un an, c'est important d'autant que les projets sont en fait des réalisations qui verront le jour en 2012 :

- Le Blanc-Four
- L'aménagement de l'annexe de la mairie
- Le dojo
- Le projet Actival

Tout cela va démarrer en cours d'année 2012. Il est possible que la totalité des fonds ne soit pas utilisée et, dans ce cas, on l'étalera sur l'année 2013 et suivantes.

L'affecter en fonctionnement ; vous avez raison.
Ce n'est pas parce qu'on a des excédents conséquents qu'on ne reste pas rigoureux. Pour les dépenses de fonctionnement, on restera toujours vigilant et j'en profite pour saluer les services qui ont permis de dégager des excédents si conséquents parce qu'ils sont responsables… quand vous sortez, vous éteignez les lumières de votre domicile. Il en est de même ici ; les services sont responsables de leurs budgets et je les en remercie à nouveau parce qu'on peut ainsi dégager des excédents et trouver des marges de manœuvre.
C'est le travail que nous faisons et il était important de le souligner ce soir.

M. LE MAIRE –
Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq avec vous » et « Action roncquoise citoyenne »

1.07 – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2011 – Autorisations de programme - Ajustements

En application des articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), les ouvertures d'autorisations de programme (investissement) et leur modification sont soumises au vote du Conseil Municipal. Dès l'instant où nos autorisations de programme nécessitent des créations ou des ajustements par suite des budgets primitif et supplémentaire 2011, nous vous proposons de vous prononcer favorablement sur la synthèse correspondante reprise dans le tableau joint en annexe.

La commission municipale plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –

Nous poursuivons.

M. BOSSUT –

Le tableau des autorisations de programme vous a été transmis et je vous demande de l'approuver sachant qu'il s'agit d'un ajustement.

M. LE MAIRE –

Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Merci, Monsieur le Maire.

Serait-il possible d'avoir des précisions sur certaines autorisations de programme ?

Pour Actival, on prévoit 150.000 € pour 2011. La question étant : s'agit-il de réaliser des diagnostics pour connaître l'état du bâtiment et les travaux à y apporter.

Si on rapporte à 1,4 M€, de mémoire, pour le Blanc-Four pour le réaménagement du bâtiment de l'Inspecteur au budget prévisionnel de 5 M€ pour Actival, vu la taille du bâtiment peut-être y a-t-il un gap que l'on n'a pas encore repéré.

Ces 150.000 € sont-ils destinés à ce diagnostic ?

M. LE MAIRE –

Ce n'est pas le cas, Monsieur ZAJDA. Ils porteront essentiellement sur la déconstruction en sachant que cette opération de déconstruction est actuellement menée parce qu'il s'agit vraiment de sauver le bâtiment avant qu'il ne se dégrade trop ; six personnes travaillent sur ce chantier dont quatre personnes en insertion.

Un énorme travail a été conduit ; je félicite Bruno DUBOIS qui a mené ces négociations avec la Maison de l'emploi de manière à ce qu'on puisse, dans le cadre du chantier, intégrer des personnes en insertion qui, aujourd'hui, sont très loin du monde du travail.

Cela « bosse » bien et rendu des copies prévu fin août !

M. ZAJDA –

Concernant le diagnostic, y en a-t-il eu un en amont ?

M. LE MAIRE –

Bien sûr et sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq »

Contre..... « Roncq avec vous »

Abstention..... « Action roncquoise citoyenne »

1.08 – PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS – Subventionnement 2011 – 3èmes versements et acomptes

Lors de ses séances en date des 19 avril et 24 mai derniers, notre assemblée délibérante a traduit financièrement le nouveau partenariat mis en œuvre avec le secteur associatif, au travers des 1ers et 2èmes versements et acomptes pour un montant de 123.750 € (dont 20.000 € de subvention exceptionnelle d'investissement).

Compte tenu des échanges et dialogues qui se sont poursuivis avec les diverses associations depuis lors, il vous est proposé de procéder aux 3èmes versements et acomptes suivant tableau repris ci-dessous :

associations	***Demande 2011***	***attribution négociée sur projet***
ULJAP	*3 000 €*	*3 000 €**
Pêcheurs à la ligne	*682 €*	*682 €*
Union Sportive Cyclotourisme	*2 100 €*	*2 000 €*
Gymnastique	*21 000 €*	*19 720 €*
Jardiniers Roncquois	*300 €*	*300 €*
Roncq-Delbrück	*2 210 €*	*1 000 €*
ASDC Cambodge	*800 €*	*1 000 €*
Maison des Associations	*82 000 €*	*30 000 €**
Entente Colombophile	*1 006 €*	*1 000 €*
	113 098 €	***58 702 €***

**sous réserve de la signature d'une convention (+ 23 000 € au total pour 2011) entre la ville et l'association concernée pour laquelle autorisation est donnée au Maire.*
Bien entendu, les crédits ouverts aux budgets primitif et supplémentaire 2011 permettent de faire face à ce troisième engagement municipal.

Avant le vote, les élus impliqués dans l'une ou l'autre de ces associations ont été invités à quitter momentanément la séance.
Sont sortis : Messieurs Sylvain LAMBLIN et Dany DELBECQUE

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 21 juin 2011.

———

M. LE MAIRE –
Monsieur BOSSUT, je vous en prie.

M. BOSSUT –
Nous maintenons le rythme que nous nous étions fixé dans le cadre des contrats d'objectifs avec les associations.
Nous proposons un versement d'acompte pour un montant global de 58.702 € dont vous trouvez le détail dans le tableau ; je ne le détaille donc pas sachant qu'il y aura d'autres versements d'ici la fin de l'année.

M. LE MAIRE –
Y a-t-il des observations ?
Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –
D'abord un souhait.
Nous souhaiterions dissocier la ligne concernant la Maison des associations pour la raison suivante : nous n'avons pas d'observation particulière sur la plupart des montants attribués même si, à titre personnel, j'avoue être très intrigué par les 6 € que la Ville n'a pas souhaité donner à l'Entente colombophile. C'est un mystère pour moi mais je suppose que vous avez la réponse.

M. LE MAIRE –
Tout simplement pour que vous puissiez prendre la parole, Monsieur TELLIER. *(Rires)*
Plus sérieusement, vous souhaitez donc désolidariser le vote relatif à la Maison des associations.

M. TELLIER –
En effet et je tiens à rectifier ce qui a été dit tout à l'heure, Monsieur le Maire.

M. ZAJDA n'a pas dit que l'on coupait les vivres à certaines associations mais que l'on serrait les boulons.
Serrer les boulons peut être parfois utile.

M. LE MAIRE –
C'est bien ce que j'ai dit, Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –
Ce n'est pas ce que j'ai compris.

M. LE MAIRE –
Dans ce cas, M. PETILLON n'a pas les mêmes oreilles que les vôtres car il me le confirme.

M. TELLIER –
Si M. PETILLON confirme… *(Rires)*
Par contre je pense que même M. PETILLON a remarqué qu'entre la demande 2011 de la Maison des associations qui était de 82.000 € et l'attribution négociée sur projet de 30.000 €, comme diraient d'aucuns, il y a une certaine baisse.
Nous souhaitons savoir comment on peut expliquer cet écart ?

M. LE MAIRE –
Il n'y a aucun problème et nous écoutons M. BOSSUT.

M. BOSSUT –
Je m'en suis expliqué en Commission plénière à laquelle vous étiez excusé.
L'attribution de 30.000 € s'est faite en fonction de la trésorerie existante de la Maison des associations. Nous l'avons fait pour le CCAS, pour la Caisse des écoles, pour les associations parapubliques, pour la Maison des associations.

Constatant une trésorerie excédentaire, il n'est pas utile de verser des subventions à des associations car ces versements ne seraient pas utilisés.

M. LE MAIRE –
Si vous me permettez, Monsieur BOSSUT. Il y a même des personnes qui m'appellent pour me dire que nous en avons trop versé. Par exemple, à la Caisse des écoles, nous aurons à rectifier un certain nombre de choses. On peut en déduire que cette logique commence à prendre.

Par ailleurs, vous aurez sans aucun doute relevé le titre de la dernière colonne du tableau : *attribution négociée sur projet*.
Personne n'a eu une kalachnikov sur le ventre au cours de cette négociation.
Et vous verrez que la Maison des associations pourra fonctionner sans aucun problème.

Monsieur DA SILVA, je vous en prie.

M. DA SILVA –
Je voudrais à mon tour apporter une précision.
J'ai rencontré le Président ainsi que le Secrétaire de la Maison des associations. Nous avons fait le point de la situation de l'association qui est saine. C'est donc pour éponger les excédents antérieurs et ramener la trésorerie à un niveau raisonnable que nous avons ajusté la subvention à 30.000 € cette année.

M. LE MAIRE –
Une traduction malhonnête serait de dire : *la mairie se désengage sur la MA*… mais il n'y a personne de malhonnête autour de la table. J'en suis absolument certain.
Le montant attribué correspond à un ajustement par rapport à une structure financière que nous avons analysée et qui est partagée de part et d'autre, sans aucun problème.

Comme je l'ai toujours dit : En cas de problème, à partir du moment où c'est partagé et que l'intérêt général y est, nous pouvons à tout moment, tous les 3 mois, délibérer pour chaque dossier associatif sans aucun souci.

M. BOSSUT –
Je vous rappelle quand même le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous avait fait l'observation de porter attention aux subventions versées afin de ne pas constituer des réserves trop conséquentes. Ce n'est pas l'objet d'une association ; elle a en effet pour but de faire vivre ses adhérents.
Voilà également la raison de notre choix pour rester en conformité avec cette règle publique. Nous devons tous nous l'appliquer à nous-mêmes.

M. LE MAIRE –
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais en effet faire quelques petites constatations. D'après le tableau synoptique que M. DUBOIS nous a transmis ; je le remercie infiniment d'avoir accédé à notre demande pour permettre des comparaisons (subventions année N-1, demandes et attributions).

Par rapport à ce tableau justement, je constate que le montant des subventions allouées en 2010 pour les 55 associations reprises au tableau s'élève à 370.000 €.
Les demandes 2011 de ces mêmes 55 associations étaient de 387.000 € soit 1,3 % d'augmentation.
Ceci pour dire que les associations se sont montrées très raisonnables dans leurs prétentions. Un petit coup de griffe au passage, quand on sait que pour les cantines et CLSH, par exemple, vous augmentez les tarifs de 1,8 %.

Comme vous le dites toujours, Monsieur le Maire, elles n'ont donc pas tiré la sonnette et fait appel à une logique de guichet puisqu'elles ont été très raisonnables dans leurs prétentions.
Il faut toutefois aller beaucoup plus loin. Ce chiffre correspond à ce qui est demandé par les 55 associations en question mais, si l'on fait le détail de tout ce qui a déjà été alloué et ce qui reste à allouer (le dossier d'une dizaine d'associations doit encore être vu par la mairie), le total est alors de 200.000 €. Cette année, c'est donc une baisse de 46 % ; c'est incontestable, c'est la rigueur mathématique.
387.000 € demandés
370.000 € obtenus l'année dernière, année N-1
Et on va en donner 200.000 € cette année.

C'est bien ce que nous avons toujours dit ; on ne va pas refaire le débat mais ces partenariats, c'est un bel euphémisme pour justifier une baisse très importante du subventionnement des associations. C'était une petite parenthèse.

Concernant la Maison des associations, je reprendrai quelque peu les propos de M. TELLIER. Je suis quand même assez étonné de voir qu'on ne lui accorde que 30.000 € alors qu'elle en demandait 82.000 €.
Je ne comprends pas très bien la logique d'une association qui aurait une trésorerie importante et qui demanderait encore 82.000 €.

M. LE MAIRE –
C'était le cas avant, Monsieur PLOUVIER, et vous n'avez rien compris depuis le départ en fait. Ce n'est pas une parenthèse ; tous les ans on faisait la même chose (on ne va pas refaire le débat) : nous comme eux.

Il n'est donc pas question de fustiger les associations, Monsieur PLOUVIER. Nos associations sont responsables et adultes, et elles comprennent tellement bien la situation qu'elles l'acceptent.

M. PLOUVIER –
Par ailleurs, elles n'ont pas tellement le choix !
Je voudrais bien savoir quelle est la somme minimale nécessaire à la Maison des associations pour bien fonctionner.

M. LE MAIRE -
C'est le chiffre figurant au tableau, Monsieur PLOUVIER, car elle a encore de la réserve.

M. PLOUVIER –
Et quand ils auront dépensé leur réserve, auront-ils encore suffisamment d'argent pour assurer le fonctionnement de l'association ?

M. LE MAIRE –
Je viens de vous dire, Monsieur PLOUVIER, avec un engagement formel de la majorité municipale, que la Maison des associations est un outil indispensable à la vie associative locale…

M. PLOUVIER –
Absolument !

M. LE MAIRE –
Dès lors, nous la soutiendrons mais nous remercions tous les acteurs associatifs qui acceptent de jouer le jeu des finances plus saines et plus vertueuses. Ils le font !
Je ne vois pas pourquoi ils maintiendraient fictivement des fonds sur leur compte en banque qui ne leur servent strictement à rien dans l'immédiat : le projet et l'intérêt général… Je suis donc heureux quand des associations font cet effort, qui n'est pas de régression mais de progrès, contrairement à ce que, dans votre argumentaire un peu fallacieux, vous voudriez nous faire croire aujourd'hui. Personne ne peut le croire un seul instant.

S'il y avait quelques mécontentements, ils s'exprimeraient.
Or, dans la nouvelle procédure, l'attribution est négociée !

Ecoutez, quand on fait plus de 2 M€ d'autofinancement ici, on n'est pas à quelques centaines d'euros près. Le problème n'est pas là ; il est de savoir comment être, les uns et les autres, plus vertueux ensemble !

Je peux vous assurer que le message a été reçu par la quasi-unanimité du monde associatif.

M. PLOUVIER -
C'est de bon augure. Néanmoins au niveau de notre groupe « Action roncquoise citoyenne » nous craignons, si l'on réduit les possibilités financières du fonctionnement de cette Maison des associations, qu'elle ne puisse plus assurer sa mission de logistique et d'impression car c'est le seul instrument dont toutes les associations disposent pour faire leur promotion. Il ne faut donc pas, à mon avis, l'affaiblir.
Compte tenu de cette baisse importante, j'ai peur… peut-être est-ce une fausse idée. Le climat est orageux ce soir et ce que je vais dire risque de déclencher les foudres de Monsieur le Maire : je ne voudrais pas, après avoir organisé la casse de l'OMS, que la Maison des associations soit la prochaine victime.

M. LE MAIRE –
Je vous en remercie.
Nous allons écouter des paroles un peu plus sensées.
Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA -
Merci, Monsieur le Maire.
J'interviens en effet pour préciser qu'il n'y a pas baisse du fonctionnement de la MA ; il n'en est pas du tout question. Il s'agit simplement de constater que la manne financière, dont ils disposaient, leur permet de réduire –pour cette année– la subvention municipale. Pour l'année prochaine, on s'est entendu pour revenir à une subvention classique selon les besoins de fonctionnement.

Je le répète ; ce n'est pas du tout une baisse de service mais tout simplement pour éponger un surplus de trésorerie, non utilisé puisque restant sur leur compte en banque.
De plus, c'est une association que je connais bien puisque je l'ai présidée pendant un certain nombre d'années. Cet argent était placé en banque, pour rien !
Aujourd'hui, on éponge donc cette manne financière pour revenir à un fonctionnement normal.

M. LE MAIRE –
Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –
Je crains quand même que nous n'ayons ce genre d'échange à chaque fois parce que c'est un problème de méthode. Et je vais vous en donner un exemple concret : quand j'ai vu la baisse de la subvention allouée à la Coopérative du collège, suite à la décision que vous aviez prise avec votre majorité, j'avais décidé de voter contre.
Entre-temps j'ai rencontré Mme la Principale du collège qui m'a dit : *Vous savez, Monsieur TELLIER, non seulement je ne suis pas contre mais, en plus, je suis pour.*
Je lui ai alors répondu : *On va vous mettre aux comptes publics de la nation, aux côtés de M. RICOL, cela lui fera plaisir !*

M. VARLET peut l'attester, je n'ai pas voté contre cette décision à la Caisse des écoles ; je me suis abstenu. Tout d'abord, comme vous, je suis têtu et, d'autre part, je ne suis toujours pas convaincu à 100 % du bien-fondé de cette décision mais on peut progresser.

Ce que l'on vous reproche dans ce cas précis, ce n'est pas le fait de vouloir rogner les ailes de certaines associations. Je pense effectivement qu'il n'est pas sain que des associations aient des surplus de trésorerie. J'en ai présidé quelques-unes et, à mon arrivée, leurs comptes étaient plus qu'excédentaires ; je me félicite d'avoir laissé un budget beaucoup moins important parce qu'on avait dépensé les fonds pour des choses utiles – je vous rassure.

Le problème étant que nous sommes, ici, quand même dans un système de fait accompli.
Je n'ai évidemment pas pour ambition de remettre en cause la parole de M. DA SILVA, de M. BOSSUT ou de qui vous voulez. On vous croit sur parole mais, autant je peux laisser passer les 6 € de l'Entente colombophile, autant permettez-nous de nous interroger sur une baisse aussi importante pour la Maison des associations ; c'est quand même un peu troublant de proposer une telle somme et, ensuite, de revenir sur quelque chose de beaucoup moins important.

Je vous pose à nouveau la question et j'aimerais ne plus avoir à vous la poser à la rentrée pour passer à autre chose car le sujet est un peu lancinant pour tout le monde : pourquoi ne peut-on pas créer une commission qui serait plurielle et dans laquelle nous pourrions avoir des propositions, rencontrer lesdites associations pour échanger autour d'une table et comprendre.
J'insiste bien, ce n'est pas un problème de vertu. On vous a dit qu'on adhérait tout à fait à cette logique de projet mais on aimerait en savoir un peu plus qu'une simple information par un tableau.

Je sais par avance que vous me rappellerez que tout est à ma disposition, que je suis toujours le bienvenu en mairie – ce dont je ne doute pas non plus. Mais je pense quand même qu'on pourrait lui donner une consistance plus institutionnelle et je prends un exemple, qui est totalement hors de

propos, on s'entend là-dessus : aujourd'hui, qui préside la Commission des finances à l'Assemblée nationale ?
Ce n'est pas un élu de la majorité.

(Réactions dans la salle)

J'ai bien dit que c'était toutes proportions gardées mais, pour autant, pourquoi ne pourrait-on pas instaurer un groupe de travail sur les attributions ?

M. LE MAIRE –
Qui veut y répondre ?
Madame MARIAGE qui vous avait répondu en Commission ?

Mme MARIAGE –
Je vous ai effectivement répondu en Commission que MM. DA SILVA, BEAUVENTRE et VARLET se tenaient à votre entière disposition pour fournir tous les éléments requis, que vous verriez ainsi que c'est transparent, qu'il n'y a pas de loup qui se cache dans la forêt.

M. LE MAIRE –
Je répète pour la dernière fois que, l'année dernière nous faisions n'importe quoi, associations comme mairie… Je mets tout le monde dans le même sac. Comme dans beaucoup de municipalités de France et de Navarre, on revotait systématiquement les subventions en les revalorisant. C'est tellement plaisant et tellement électoraliste, du moins cela évite la casse électorale.
Eh bien, je veux sortir de cette spirale. Cela fait 17 ans que je suis dans la vie associative ; j'en ai déjà vu pas mal et je peux vous assurer que ce que nous faisons aujourd'hui est un acte courageux, peut-être pas totalement abouti (Acte 3 de notre réforme qui doit être mis en œuvre) et pourquoi pas, contrairement à ce qu'a dit ma collègue, Mme MARIAGE, pouvoir progresser l'année prochaine.

Mais cette année, cela a été un marathon que de rencontrer toutes les associations et, surtout, d'obtenir d'elles des informations les plus précises possibles.
Il nous fallait d'abord un Observatoire ; nous étions dans le brouillard. Il a donc fallu être un peu plus sérieux et nous le sommes aujourd'hui.

Fort de ce progrès, je ne suis pas contre une commission supplémentaire.
Quand même… le Conseil municipal, c'est bien le lieu où se fait la décision.
En commission, si les collègues n'ont pas été en capacité de vous apporter les réponses, cela veut dire qu'ils ne sont pas bons. Ou s'ils n'ont pas été en capacité de vous convaincre, on est alors sur

un autre segment. Je demande à mes collègues d'être un peu meilleurs sur le dialogue mais ce dossier s'est monté dans un échange qui dure depuis le début de l'année ; c'est un travail considérable.

Je le répète, je ne suis pas opposé à rajouter un échelon comme on le fait sur d'autres secteurs, et ce pour la préparation du budget 2012. Il n'y a rien à cacher ; il y a tout à gagner.
Je suis d'accord mais ne tuons pas cela dans un pseudo manque de dialogue ou de démocratie alors qu'un énorme travail a été fait auparavant. Voilà ce que je voulais simplement vous dire mais, franchement, que les uns et les autres jouent parfaitement le jeu.

Ce n'est pas ce que vous faites, je vous le concède, Monsieur TELLIER.
Et Dieu sait que Mme COPPIN-QUIVRON, en CTP, n'arrête pas d'être sur ce segment de l'efficacité de l'argent public.
Là je vous reconnais complètement. Mais je ne suis pas contre le fait qu'on puisse progresser ; je le dis très simplement.
Monsieur PETILLON.

M. PETILLON –
Une simple remarque : je ne sais pas si vous vous rendez compte ce que représente le fait de devoir prendre 60 rendez-vous car il y a une petite soixantaine d'associations.
Ces rendez-vous sont à fixer évidemment le soir, l'après-midi pour ceux qui sont disponibles.
Mettre tout cela sur pied, c'est gigantesque.

Pour avoir assisté à des rencontres d'associations avec Rodrigue DESMET, un quart d'heure avant le rendez-vous de 14h15 par exemple, il me demandait de venir pour tel ou tel point.

L'Adjoint rencontre déjà les associations, ce qui n'est pas évident à organiser. Si en plus, il faut prendre attache avec d'autres personnes, la difficulté ira croissant.
Mais comme vous le disiez, Monsieur le Maire, sur une question particulière, l'Adjoint est à disposition pour exposer l'échange et ce sur quoi le débat ou la discussion a porté.

Ce n'est pas le fait de vouloir être seul à rencontrer les associations mais organiser 77 réunions (on me souffle le nombre précis), c'est extrêmement difficile. S'il faut en outre prendre attache avec deux ou trois collègues pour trouver une date, cela devient pratiquement impossible à gérer.

M. LE MAIRE –
Monsieur BOSSUT.

M. BOSSUT –

Merci, Monsieur le Maire.

Pour rassurer M. PLOUVIER concernant la dégradation des financements aux associations, je vous invite à reprendre le Plan pluriannuel d'investissement mais surtout de fonctionnement qui a été présenté en novembre 2010.

Vous y lirez, à l'aube des années 2013-2014, une augmentation du volume financier à destination des associations parce qu'on aura assaini/ajusté le problème des trésoreries. Il y aura négociation sur la base de contrats de projets sachant bien (chacun a pu le constater) que des associations disposent d'environ 10 ans de trésorerie, donc de 10 ans de fonctionnement, ce qui n'est pas logique.

C'est la raison pour laquelle nous avons mûrement réfléchi ce dossier ; il était déjà posé quand on vous a présenté le PPIF. Comme indiqué, ce n'est pas un désengagement : dans deux ans, on repartira sur des subventions en augmentation puisqu'on aura assaini ce problème.

Vous avez vous-même fait remarquer à Monsieur le Maire, au moment de la présentation du rapport de la Chambre régionale des comptes, que la Ville finançait des associations qui n'avaient pas de besoin. Vous vous êtes alors fait le porte-parole du rapporteur de la Chambre des comptes.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET.

M. DESMET –

Je n'ai pas assisté aux 77 rencontres avec les associations mais, pour les deux que j'ai assurées, je peux vous dire que c'est aussi une prise de pouls par rapport à l'association :

Comment se comporte-t-elle dans la Ville ?

Qu'apporte-t-elle à la Ville ?

On avait une idée de ce que font les associations et on votait les 77 subventions d'un seul coup.

Suite aux rapports qu'on a eus, on peut maintenant savoir quel partenariat par exemple, répondre parfois à des questions simples (assurance bâtiment…).

Toutes ces questions ont été mises sur la table et les subventions en font partie sans en être l'intérêt principal. L'important, c'est surtout d'avoir ce partenariat et de connaître la situation de l'association, savoir ce que peut apporter la Ville avec la valorisation, avec les équipements, avec les dispositifs municipaux pour que l'association puisse perdurer et continuer dans ses projets.

M. LE MAIRE-
Nous allons encore écouter M. TELLIER puis M. DA SILVA, et le débat sera clos.

M. TELLIER -
Encore une fois, nous sommes tout à fait d'accord sur le principe : *La porte est ouverte, on n'a rien à cacher…*
Evidemment, Madame MARIAGE, que nous n'allons pas honorer les 77 rendez-vous mais, pour autant, qu'on nous laisse choisir, les uns et les autres, les rendez-vous auxquels nous souhaiterions assister. Sinon à considérer qu'il y a des élus à deux vitesses autour de cette table :

- Des élus qui peuvent rencontrer des associations,
- D'autres élus, dont je fais partie, qui doivent passer par un intermédiaire.

Pour ma part, je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas rencontrer ces associations d'autant que l'information est pauvre. Vous nous donnez des chiffres mais ma collègue me disait à l'instant que, dans les comités d'entreprise, quand on doit voter des subventions, on a au moins un dossier avec la demande, les équilibres budgétaires et autres informations utiles.
La recherche de ces éléments ne prend pas beaucoup de temps ; on scanne et on envoie en pdf.

Monsieur le Maire, vous me direz si je me suis trompé mais j'ai cru vous entendre dire que vous étiez prêt à créer cette Commission…

M. LE MAIRE –
Plus précisément : à voir comment la structuration peut se faire : commission ou autre forme ?

Je voudrais ajouter que l'on construit aujourd'hui cet observatoire des associations, ce dont nous ne disposions pas auparavant. Cet outil-là nous manquait et, je le répète encore et encore : nous votions des subventions sans véritablement savoir la pertinence du montant, du volume de la subvention qui était votée. C'est bien pourquoi la politique de guichet, nous n'en voulons plus au profit d'une logique de projet.
Et les Adjoints doivent être en capacité de vous dire quels sont les projets qui peuvent être portés à partir du moment où on les a bien identifiés.

Je le répète une dernière fois : attribution négociée sur projet !
On va essayer ensemble de voir comment on peut articuler d'une manière plus lisible sachant qu'on ne peut être performant immédiatement alors que cela fait des années qu'on n'est pas très bon sur le système et qu'on essaie –enfin– de donner de l'air à quelque chose qui était un peu comprimé.

Laissons du temps au temps et on essaiera, les uns et les autres, de trouver les bonnes articulations pour avoir les bonnes informations et être au bon niveau d'information.

Comme vous l'avez souhaité, nous dissocions le vote en deux temps et, auparavant, je demande à Sylvain LAMBLIN de bien vouloir sortir durant cette procédure de vote.

1. **Toutes les attributions hormis celle de la Maison des associations**, qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq » et « Roncq avec vous »

Abstention ..... « Action roncquoise citoyenne »

(Retour de M. LAMBLIN et sortie de M. DELBEQUE)

2. **Subvention à la Maison des associations**, qui est pour ?

Pour ..... « Ensemble pour Roncq »

Abstention..... « Roncq avec vous » et « Action roncquoise citoyenne »

(*Retour de M. DELBEQUE)*

1.09 – OCCUPATION D'UNE PROPRIETE COMMUNALE – 8 rue Jules Watteeuw – Révision du loyer

Depuis le 1er septembre 2008, l'habitation 8 rue Jules Watteeuw, faisant partie de l'ensemble immobilier scolaire Jean JAURES, fait l'objet d'une convention annuelle d'occupation avec le Directeur de cette école.

Le loyer mensuel de cette propriété communale est de 275 €, auxquels s'ajoutent les impôts et taxes ainsi que les frais afférents aux énergies et fluides (eau, gaz, électricité…).

Il se trouve que ce montant de loyer, historiquement basé sur l'indemnité représentative de logement, n'a plus lieu de faire référence dès l'instant où son occupant a le statut de professeur des écoles.

En conséquence, l'occupation de cette habitation affectée au service scolaire, consentie de manière précaire et révocable, doit être autorisée selon les règles et usages conformes au droit dans ce domaine, de sorte à éviter à la commune, tout risque de délit de concussion. A cet effet, le service des Domaines (Direction Générale des Finances Publiques) a été saisi en vue de procéder à l'estimation de la valeur locative de ce logement. En date du 22 novembre 2010, le service des domaines nous a communiqué cette valeur locative, estimée à 670 € par mois pour une surface utile retenue égale à 131 m², cette estimation tenant compte d'un abattement de 15 % pour occupation précaire.

Il vous est donc proposé de réajuster ce montant de loyer à 670 € par mois à compter du 1er septembre 2011 et de dire que celui-ci sera révisé chaque année à sa date anniversaire (septembre) en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction.

Il vous est par ailleurs demandé d'autoriser le Maire à intervenir à la signature de la convention de location correspondante, suivant modèle joint en annexe.

La commission plénière a examiné cette question lors de sa séance en date du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –
La parole est à M. BOSSUT.

M. BOSSUT –
Depuis le 1er septembre 2008, cette habitation (partie de l'ensemble immobilier scolaire Jean-Jaurès) fait l'objet d'une convention annuelle d'occupation avec le Directeur de cette école. Le loyer mensuel de cette propriété est de 275 € auxquels s'ajoutent les impôts et taxes, fluides et énergies.

Ce loyer a été basé historiquement sur l'indemnité représentative de logement, ce qui n'a plus lieu d'être aujourd'hui puisque l'occupant a le statut de professeur des écoles.

Nous avons sollicité le service des Domaines pour l'évaluation de ce loyer, qu'il a estimé à 670 € mensuels auxquels s'ajoutent, bien entendu, impôts et taxes, fluides et énergies.

Il vous est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature de la convention suivant le modèle qui a été joint en annexe.

M. LE MAIRE –
Y a-t-il des observations ?
Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –
En fait, c'est une question en marge de la délibération.
Aujourd'hui la municipalité a procédé à la mise en vente d'un certain nombre de logements de fonction. Nous nous demandions pourquoi celui-ci n'en faisait pas partie sachant qu'il est situé dans un quartier qui appartient à la requalification du Blanc-Four.
Y a-t-il une volonté de maintenir ce logement dans le parc municipal ?

M. LE MAIRE –
La raison en est simplement que ce logement est occupé aujourd'hui.

M. TELLIER –

A ma connaissance, les autres logements avaient été aussi occupés…

M. LE MAIRE –

Mais ne l'étaient plus, ce qui est le cas aujourd'hui !

M. TELLIER –

C'était un choix de les désaffecter.

M. LE MAIRE -

Il n'y a plus de raison que cela le soit encore ; il n'y a pas deux poids et deux mesures.
Aujourd'hui, le locataire est encore présent et nous n'allons pas l'exclure.

M. TELLIER –

Ma question était de savoir si ce logement pouvait éventuellement intégrer le projet de requalification du Blanc-Four.

M. LE MAIRE-

Le problème est le même qu'à l'école Pergault. Quand le logement se situe dans un tenant d'école comme c'est le cas de cette propriété, il faudrait pouvoir le « découper ». Il faut donc examiner le sujet ; peut-être y a-t-il une pertinence à ce que ce soit une conciergerie ou autre affectation mais, pour l'instant, je n'ai pas de réponse.
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –

Une précision à apporter : sur le PowerPoint le logement est d'une superficie de 209 m² alors que, dans la délibération, elle n'est plus que de 131 m².

M. BOSSUT –

Il s'agit de la surface habitable.

M. LE MAIRE –

Je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous remercie.

1.10 – ENSEIGNEMENT PRIVE SOUS CONTRAT – Financement municipal des écoles privées sous contrat – Définition des forfaits 2011

Les conditions de nos participations municipales au fonctionnement des classes élémentaires et maternelles des écoles Saint-François et Saint-Roch ont été redéfinies par voie conventionnelle en 2010, dans le prolongement de notre délibération n° 30/03/2010/05 en date du 30 mars 2010.

Conformément à la loi, le montant de la contribution communale versée annuellement est égal au coût/élève du public, en distinguant maternel et élémentaire, multiplié par le nombre d'élèves des écoles Saint-François et Saint-Roch. Le nombre d'élèves retenu pour le calcul de la participation municipale est celui constaté au 1er janvier de chaque année, dans les limites ci-après :

- *Elèves des classes maternelles et élémentaires dont les parents sont domiciliés à Roncq ;*
- *Elèves non-roncquois bénéficiant d'une autorisation intercommunale par référence aux accords intercommunaux pour lesquels il est appliqué le barème unique.*

Les versements correspondants s'effectuent en trois temps, selon les modalités suivantes :

- *1ère quinzaine de janvier : 1er acompte d'1/3 sur la base provisoire du forfait de l'année N-1 multiplié par l'effectif au 1er janvier de l'année en cours ;*
- *1ère quinzaine d'avril : 2ème acompte d'1/3 sur la base provisoire du forfait de l'année N-1 multiplié par l'effectif au 1er janvier de l'année en cours ;*
- *1ère quinzaine de septembre : versement du solde de la participation municipale sur la base du forfait annuel définitif (arrêté par le conseil municipal) multiplié par l'effectif au 1er janvier de l'année en cours, déduction faite des acomptes 1 et 2.*

Pour mémoire, les contributions communales (définitives) de 2010, s'établissaient comme suit :

Année 2010	*Forfait/élève*	*montant global*
Maternelle	*691,65 €*	*109.281 €*
Primaire	*693,36 €*	*170.566 €*
Accord intercommunal	*184,00 €*	*16.744 €*

TOTAL	*296.591 €*

A ces versements en « espèces », s'ajoutent toutes les dépenses portées directement par le budget municipal, dédiées à l'anglais précoce, aux arts visuels, aux classes transplantées, à la piscine et ses transports, le sport, la bibliothèque, l'école de musique, dictionnaires… ainsi que ce qui a trait au service de restauration et de surveillance…

Un accord de principe était également scellé entre les parties à la convention susvisée, portant sur une rencontre annuelle, au cours de la première quinzaine du mois de juin de chaque année, portant examen détaillé du forfait annuel de l'année en cours, issu des éléments comptables de la commune de l'année N-1.

Dès l'instant où les OGEC Saint-François et Saint-Roch n'ont plus souhaité inscrire leurs actions dans cette démarche conventionnelle et partenariale, il nous revient de fixer le forfait 2011 de manière unilatérale en attendant, nous l'espérons, de convenir d'une rencontre sur ce sujet.

Dans le souci de préserver le fonctionnement de ces écoles au titre de 2011 (versement solde) et le cas échéant, pour assurer la transition 2012, sans pour autant nous prononcer sur les modalités de calcul de ce forfait 2011, nous vous proposons de reconduire à titre « conservatoire » les forfaits 2011, soit :

	Année 2011
Forfait/élève Maternelle	*691,65 €*
Forfait/élève Primaire	*693,36 €*
Accord intercommunal	*184,00 €*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –
La parole est à Monsieur VARLET.

M. VARLET –
Merci, Monsieur le Maire.
Au cours de l'année 2009, nous avons ouvert des discussions avec les OGEC Saint-François et Saint-Roch pour la redéfinition de notre convention de partenariat, qui vous avait été présentée lors de notre séance du 30 mars 2010.

Je fais référence à cette convention pour vous indiquer que le montant de la contribution communale, versée annuellement, est calculé sur la base du coût d'un élève du public en distinguant les élèves de maternelle et de primaire, que l'on multiplie par le nombre d'élèves en distinguant les Roncquois et non-Roncquois.
Cette contribution est donc versée pour les élèves roncquois.
Et pour les élèves non roncquois ayant obtenu une dérogation officielle (si je puis me permettre cette image), il y a application du forfait intercommunal de 184 €.

Les versements se font en 3 temps :

- 1ère quinzaine de janvier pour un tiers de la subvention de l'année précédente
- Un second tiers est versé en avril
- Le solde est versé en septembre et nous sommes actuellement en train de le déterminer.

Je rappelle qu'il s'agit de montants non négligeables dans un budget communal :

- Pour les maternelles, le montant versé en 2010 aux OGEC a été de 109.281 €
- Pour les primaires, il a été de 170.566 €
- Dans le cadre de l'accord intercommunal, 184.000 € ont été versés.
- Soit un montant global de **296.591 €**

Il faut aussi souligner qu'outre ces versements prévus par la loi, il y a un engagement très fort de la Commune par rapport aux dépenses liées au fonctionnement de ces écoles. Monsieur le Maire le rappelait à l'occasion de l'éphéméride : les dépenses qui sont portées directement par le budget communal et dédiées aux écoles Saint-François et Saint-Roch, concernent l'anglais précoce, les arts visuels, les classes transplantées, la piscine, les transports, le sport, la bibliothèque, l'école de musique, les dictionnaires… j'en passe et des meilleures, sans oublier d'ajouter le service de restauration scolaire –service important pour les familles– et de sa surveillance.

Pour 2011, nous vous proposons de reconduire les forfaits 2010 à savoir :
691,65 € par élève de maternelle
693,36 € par élève de primaire
184 € par élève dans le cadre de l'accord intercommunal qui concerne les 18 communes de l'intercommunalité scolaire.

M. LE MAIRE –
S'il n'y a pas d'observation, je porte aux voix. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

1.12 – SERVICE DE RESTAURATION MUNICIPALE EN DIRECTION DES PERSONNES DEPENDANTES – Extension du service à la fin de semaine – Convention entre la Ville et le CCAS – Avenant n° 2

Par convention conclue au 1er décembre 1998, renouvelée et modifiée pour une durée indéterminée le 6 juillet 2004, notre commune et son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ont convenu d'un partenariat pour la production, la livraison et le service du repas aux personnes âgées, dans le cadre de notre service de portage à domicile (du lundi au vendredi) et du restaurant convivial.

Cette convention a fait l'objet d'un avenant n° 1 relativement à des adaptations comptables et financières, après autorisation donnée dans ce sens par notre assemblée délibérante en date du 23 novembre 2010 (délibération n° 23/11/2010/47). Au-delà de cet aspect technique, notre conseil municipal, dans cette même délibération, s'était fixé de nouvelles perspectives dans l'évolution du service de portage de repas à domicile.

Au critère d'âge, nous souhaitions y substituer celui de la ***DEPENDANCE****, celle-ci pouvant résulter de l'éligibilité à diverses allocations (Allocation Personnalisée d'Autonomie – APA, Allocation Adultes Handicapés –AAH…), d'une perte d'autonomie ponctuelle (situation de handicap) en cas d'accident de la route, sortie d'hospitalisation, rééducation…ou d'une affection de longue durée.*

Par ailleurs, nous nous étions engagés à réfléchir à une extension du service de repas à domicile les samedi et dimanche, le cas échéant de manière progressive, en fonction des souhaits et attentes des publics concernés.

Dans cette perspective, un groupe de travail commun à la ville et au CCAS a traduit les objectifs ci-dessus rappelés, tout en sollicitant l'avis des personnes ayant actuellement recours à ce service de repas à domicile. Les principales orientations arrêtées par ce groupe de travail que nous vous proposons de reprendre à notre compte, sont les suivants :

- *Toutes les personnes en situation de **perte d'autonomie** (temporaire ou permanente) quel que soit l'âge ou le statut (allocataires de l'APA, AAH…, atteint d'une affection de longue durée, sortie d'hospitalisation, rééducation…) ;*
- *Aux samedis tout d'abord et le moment venu (en fonction d'un nombre suffisant de demandes) le dimanche ;*
- *Combinaison de livraison :*
    - *Liaison chaude les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi*
    - *Liaison froide pour le samedi (et dimanche), le vendredi ;*
- *Achat d'un véhicule spécialement aménagé par le CCAS (livraison en fin année 2011) ;*
- *Facturation du service entre la ville et le CCAS (coût de revient) : 6,71 € pour 2011.*

*Dès l'instant où ce dispositif vous agrée, celui-ci sera mis en œuvre au **4 juillet prochain**. Il fera par ailleurs l'objet d'un avenant n° 2 à la convention, objet de la présente, pour lequel nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à sa signature.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –

En l'absence de M. BEAUVENTRE, je vous présente la délibération relative au service de restauration municipale recadrée dans une perspective de dynamique : nous vous proposons ce soir d'élargir le service de portage à domicile qui était plutôt centré sur les personnes dites âgées mais on faisait naturellement quelques exceptions depuis bien longtemps, pour des personnes atteintes de pathologies lourdes, peu importe l'âge.

Ce soir, je vous demande de pouvoir faire bénéficier de ce service les personnes qui ont perdu leur autonomie, quel que soit l'âge naturellement, et pour tout type de handicap (sortie d'hospitalisation, accident…).
Et surtout de pouvoir étendre le temps du repas à domicile au samedi tout d'abord. Après l'avoir expérimenté, on pourrait le poursuivre sur un portage le dimanche

Ce service étendu au samedi nécessite des ajustements : tous les jours de la semaine, nous sommes en liaison chaude et, pour le samedi (livraison le vendredi soir) nous passerions en liaison froide ce qui nécessite de disposer d'un véhicule spécifiquement aménagé et qu'il y ait un système de facturation entre le CCAS et la Ville pour un coût de revient de 6,71 €.

Tous ces éléments ont été examinés dans une Commission de travail entre la Ville et les représentants du CCAS qui ont dépouillé un certain nombre de questionnements auprès des populations susceptibles de bénéficier de ce service de portage de repas à domicile élargi.
Et nous sommes arrivés à cette délibération qui pourrait être mise en œuvre, si vous l'acceptez, dès le 4 juillet prochain.

Y a-t-il des observations ?
Monsieur ZAJDA.

M. ZAJDA –
En relisant la délibération, nous n'étions pas tous d'accord sur la compréhension du texte et nous voudrions donc avoir plus de précision.

On a bien compris qu'on intégrait la dépendance, quel que soit l'âge ; aucun souci à ce niveau-là.
On a également compris que le service pourrait être étendu au samedi. Les personnes qui bénéficient actuellement de ce service, peuvent-elles rester dans le système même si elles ne sont pas dépendantes ?
Il s'agit en fait des Roncquois et Roncquoises de plus de 60 ans qui ne sont pas dépendantes.

M. LE MAIRE –
Pour les personnes, aujourd'hui dans le circuit du portage à domicile, cela ne change rien.
Pour celles qui vont y entrer, elles devront tout naturellement justifier d'une dépendance.
Avoir 60 ans aujourd'hui, ce n'est pas être vieux !
Quand on est dynamique, actif, ce qui est le cas de beaucoup de seniors, ce n'est pas un service de confort ; c'est une aide personnalisée pour les personnes qui sont vraiment dans une situation difficile.
C'est la raison pour laquelle je trouvais le système précédent injuste. Vous pouvez avoir 25 ou 30 ans, être hospitalisé pour des raisons très graves et ne pas pouvoir bénéficier de ce service qui n'était atteignable qu'à partir de 60 ans. Il faut vraiment s'en libérer et permettre à toutes personnes en situation avérée d'en bénéficier.

M. ZAJDA –
Pour pousser notre réflexion au maximum : après l'adoption de la délibération, une personne de 60 ans, qui a de petits revenus mais non dépendante, peut-elle en bénéficier ou non ?

M. LE MAIRE –
Elle ne peut en bénéficier. Je vous l'ai dit, c'est un service offert en fonction du degré d'autonomie ; ce n'est pas du confort.

M. ZAJDA –
Mais comme le CCAS est dans le jeu, on aurait pu comprendre que les personnes à faibles revenues pouvaient en bénéficier.

M. LE MAIRE –
Ce serait alors un restaurant populaire, ce qui serait une toute autre démarche.
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –
Merci, Monsieur le Maire.
Dans notre groupe, nous nous sommes posé la question suivante : les personnes de 60 ans pouvaient auparavant bénéficier de ce portage à domicile même si elles étaient valides. Ce système a été mis en place il y a une vingtaine d'années et on peut effectivement considérer qu'une personne, qui a 60 ans aujourd'hui, avec les progrès de la médecine, une meilleure hygiène de vie, une meilleure alimentation, peut être en super forme.

Je me demande quand même si l'on ne pourrait pas reporter cette limite à un âge beaucoup plus vénérable. Des personnes peuvent être encore valides mais n'ont plus envie de cuisiner… on pourrait peut-être fixer un âge minimal de 70 ou 72 ans. C'est une simple question que je pose.

M. LE MAIRE –
Je n'ai pas la réponse car il n'y a pas de vérité absolue comme dans tout d'ailleurs.
Je pense simplement que le groupe de travail s'est posé cette question. Mais encore une fois, ce n'est pas pour répondre à... *Je n'ai pas envie de cuisiner ce soir,* ce qui peut arriver à 30 ans aussi. Ce soir, quand nous allons rentrer chez nous, si le repas n'est pas prêt, un certain nombre d'entre nous n'aura peut-être pas envie de cuisiner et de se dire… *Tiens, si la Ville était là…* Non !
On n'est pas dans le confort ; on est dans l'aide à apporter à quelqu'un qui en a vraiment besoin pour des raisons médicales et ce à n'importe quel âge.

Personnellement, je connais des personnes qui, à 90 ans, préparent encore leur repas tout à fait convenablement et qui, justement, aiment le faire.

Pour revenir à votre question, je n'ai pas de réponse, ni de vérité.

Aujourd'hui, c'est la proposition qui vous est faite, qui est une avancée.
Monsieur TELLIER, y a-t-il un problème ?

M. TELLIER –
Exceptionnellement, nous allons dissocier nos voix parce que nous ne sommes pas d'accord. Nous avons déjà eu un échange ce matin à ce sujet. Nous n'étions absolument pas d'accord et nous ne le sommes toujours pas.
J'observe aussi que, comme nous, vous n'avez pas forcément toutes les réponses à apporter sur cette question.

M. LE MAIRE –
Vous êtes en train de me mettre cela sur le dos.

(Rires)

M. TELLIER –
Je dis simplement qu'on peut avoir des lectures subjectives de ce genre de délibération.
Mme COPPIN-QUIVRON votera pour.
M. ZAJDA et moi-même nous nous abstiendrons parce que nous ne sommes pas convaincus et j'emmène Mme LAMBLIN avec moi dans l'abstention.

M. PLOUVIER –
Ce qui prouve que vous n'appliquez pas le centralisme démocratique, Monsieur TELLIER.

M. LE MAIRE –
Madame COPPIN-QUIVRON, on ne vous entend pas, c'est dommage.

Mme COPPIN-QUIVRON –
C'est peut-être moi qui n'applique pas la démocratie dans ce cas-là parce que je ne suis pas convaincue de ce qui a été discuté au cours d'une réunion à laquelle je n'ai pas pu participer puisque j'étais en CTP.

M. LE MAIRE –
Effectivement, je témoigne que Mme COPPIN-QUIVRON était en CTP et elle en est un membre très actif !

Je porte aux voix. Qui est pour ?

Pour..... « Ensemble pour Roncq », « Action Roncquoise Citoyenne », Mme COPPIN-QUIVRON
Abstentions..... MM. TELLIER, ZAJDA et Mme LAMBLIN

1.13 – SIVOM METROPOLITAIN DES RESEAUX DE TRANSPORT ET DISTRIBUTION D'ENERGIES (SIMERE° - Demande de retrait de la ville de La Bassée – Avis du Conseil municipal

Lors de son comité syndical en date du 12 avril 2011, le SIVOM Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE), a examiné favorablement la demande de retrait de la Commune de LA BASSEE.

Nous avons eu connaissance de ces décisions concordantes, par envoi du SIMERE réceptionné le 11 mai dernier, nous invitant à faire connaître notre avis sur ce mouvement intercommunal et ce, en application de l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Nous vous invitons donc, dès lors que rien ne s'y oppose, à vous prononcer favorablement sur ce retrait de la Commune de LA BASSEE du SIMERE.

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –
Monsieur DESMET, vous avez la parole.

M. DESMET –
Merci, Monsieur le Maire.
Comme à son habitude, le SIMERE demande au Conseil municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de La Bassée.
Le SIMERE s'est lui-même prononcé le 12 avril 2011 lors de son Comité syndical en émettant un avis favorable.

M. LE MAIRE –
J'imagine que cette information ne soulève pas d'observation ; l'avis de la commune de Roncq est ainsi réputé favorable, je vous en remercie.

1.14 – DENOMINATION DE RUE – Voie de contournement RD 191 – Boulevard de l'Eurométropole

L'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai se définit comme un Groupement Européens de Coopération Transfrontalière (GECT), personnalité juridique créée le 28 janvier 2008 pour faciliter et promouvoir la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre ses membres. Avec un territoire de 3550 km² binational et triculturel, peuplé de plus de deux millions d'habitants, elle constitue la plus

importante métropole transfrontalière d'Europe. Elle rassemble 14 institutions, 147 communes… qui ont décidé de s'unir, avec pour objectif : le renforcement de tous les aspects de coopération au sein du territoire.

Une métropole FRANCO-BELGE

Parmi ses actions déterminantes et multiples dans les domaines des transports économique, touristique, environnemental, culturel…, l'Eurométropole défend et met sur pied une « stratégie Europe ». Cette dernière, reprise sous la dénomination « Stratégie UE 2020 », vise à accroître la visibilité de l'Europe sur le terrain et pour le citoyen. Cette stratégie constitue une sorte de FIL ROUGE pour l'élaboration du plan d'actions correspondant.

Parmi ses actions de « vulgarisation » de l'Eurométropole, Monsieur Stef Van de Meulebrouck – Directeur de cette instance -, propose aux 147 communes membres, de reprendre cette dénomination « EUROMETROPOLE » pour une de leur voie, rue, boulevard… ou tout lieu emblématique, de sorte que nos concitoyens se familiarisent avec ce nouveau concept communautaire.

Notre ville ayant toujours affirmé son appartenance à l'agglomération lilloise (LMCU), à l'Eurométropole et à l'aire métropolitaine…, elle souhaite être également pionnière dans cette démarche d'identification de l'Eurométropole.

C'est la raison pour laquelle, nous vous proposons de substituer la dénomination de voie de contournement RD 191 reliant le rond-point de l'Europe au Centre International de Transport (C.I.T) et à l'autoroute A 22…, le ***Boulevard de l'Eurométropole****.*

La commission plénière municipale a examiné cette question lors de la séance du 21 juin 2011.

_____

M. LE MAIRE –
Nous écoutons Madame BUCHET.

Mme BUCHET –
L'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai est un groupement européen de coopération transfron–talière (GECT) qui a été créé en janvier 2008 sur 3550 km² et une population de plus de 2 millions d'habitants, 14 institutions, 147 communes réparties entre 2 nations et 3 cultures. Il a pour but de renforcer la coopération au sein de son territoire : coopération économique, transport, tourisme, culture et bien d'autres encore.

Monsieur Stef VAN DE MEULEBROUCK, Directeur général de l'Eurométropole, propose aux 147 communes de dénommer une voie ou un lieu emblématique : Eurométropole, qui signifierait à chaque citoyen son appartenance à ce nouveau groupement.

Roncq, qui appartient à LMCU et à l'Eurométropole, souhaite être une ville pionnière dans cette démarche d'identification. C'est pourquoi nous vous proposons de remplacer la dénomination de la voie de contournement RD 191, qui n'était pas vraiment « sexy », par : Boulevard de l'Eurométropole.

M. LE MAIRE –
Vous avez parfaitement raison, voie de contournement RD 191 n'était pas une appellation terrible ni vraiment « sexy » même si vous l'avez chuchoté.
Dans une réunion de travail sur l'international que j'anime à la Communauté Urbaine de Lille, le Directeur de l'Eurométropole, Stef VAN DE MEULEBROUCKE, nous disait qu'il serait bon d'inscrire dans la Charte de nos territoires le terme d'Eurométropole dont on est un peu distancié.
C'est un GECT et on sait ce que l'on doit à Pierre MAUROY et à d'autres sur la construction de cette Eurométropole mais le terme ne nous parle pas forcément. C'est l'une des raisons pour laquelle nous sommes allés à Tournai avec les anciens pour bien prendre conscience que c'est un territoire historique mais c'est aussi un territoire de dynamique d'avenir.

Ce n'est quand même pas mal fait car le CIT, qui existe depuis plus de 30 ans, est une structure totalement tournée à l'international dont beaucoup de patrons sont belges ; ils viennent tous les jours sur notre territoire et évitent ainsi l'engorgement de nos infrastructures routières vers Lille.

Si vous l'acceptez ce soir, je serai très heureux que Roncq soit la première commune de l'Eurométropole à voter cette dénomination, ce qui nous permettra peut-être d'organiser une belle inauguration sur le site en rappelant à l'attention de nos concitoyens l'importance de

l'Eurométropole et, surtout, d'une Eurométropole concrète, qu'ils voient traduite dans leur vie quotidienne et non pas une Eurométropole sur plan ou sur des idées.
Et rien de plus concret que le CIT pour venir authentifier cet intérêt.

Je souhaite que ce soir soit la première partie de l'acte et qu'ensuite les communes, qui suivent le boulevard, puissent dire demain : *Au lieu d'avoir une appellation qui n'est pas du tout sexy, on emploie le terme de boulevard de l'Eurométropole.*
Monsieur TELLIER.

M. TELLIER –
Je vais également essayer d'occuper le temps en attendant Madame SUBTS… On me dit qu'elle ne viendra finalement pas, je vais donc faire plus court.

(Rires)

M. LE MAIRE –
Si vous jouez le Zitrone de service…

M. TELLIER –
Pas du tout, Monsieur le Maire ; je voulais juste occuper le temps en me lançant dans une phrase sur l'Eurométropole. Je ne le ferai donc pas.

Plus simplement, il semble intéressant que les communes voisines votent également ce type de délibération sinon cela n'aura pas beaucoup de sens.
J'en profite également pour dire :

1. Il serait peut-être intéressant que l'on puisse matérialiser ce boulevard de l'Eurométropole.

Je pense que cela a déjà été fait d'une certaine manière en relookant le blockhaus. On le sait très bien, par les œuvres que l'on produit, on peut présenter à la fois la guerre et la paix. On aurait tout intérêt à matérialiser cette Eurométropole, et peut-être plus encore aujourd'hui qu'hier. L'Eurométropole, l'Europe, ce n'est pas uniquement l'euro. Ce sont aussi des peuples. Il serait bon que, tous ensemble, nous puissions réfléchir à comment incarner cette Eurométropole.

Aujourd'hui on sait que l'Eurométropole, ce sont des conventions et cela nous renvoie d'ailleurs au premier point de l'ordre du jour ; on a fait l'Eurométropole, elle existe aujourd'hui, il y a des conventionnements. Martine AUBRY l'a présidée récemment encore (la présidence de cette structure est tournante).

Le premier souhait est donc que l'on puisse matérialiser ce boulevard de l'Eurométropole par une œuvre d'art. Au fond, comme le disait Jean MONNET… mais il semblerait que le propos soit un peu apocryphe… Un jour on a dit à Jean MONNET, *si vous deviez refaire l'Europe, par quoi commenceriez-vous ?*
Et Jean MONNET a répondu *par la culture !*
Cette œuvre d'art pourrait ainsi matérialiser l'Eurométropole.

2. Que l'on puisse également donner une consistance quasi quotidienne.

De ce point de vue Mouscron, par exemple, possède une bibliothèque extrêmement vivante, qui fait beaucoup de choses et, au-delà de la comparaison physique, les deux bibliothèques ont le même élan, le même dynamisme. Je pense intéressant que, dans le cadre du redéploiement de notre bibliothèque, on puisse également investiguer cette voie de la bibliothèque mouscronnoise et mener des partenariats. Ils ont notamment de belles choses autour du conte, le samedi matin. Ce pourrait être aussi une occasion de marier nos cultures parce qu'on le sait très bien ; aujourd'hui, certes, il y a des frontières qui heureusement ne sont plus matérialisées mais on pourrait rapprocher les peuples par des échanges culturels transfrontaliers comme cela se fait déjà.

M. LE MAIRE –
Je partage complètement votre enthousiasme.
J'ai proposé à la Commission Internationale, que je préside, que l'on puisse développer des partenariats de jumelage de part et d'autre des frontières, tripartites avec une ville flamande et une ville wallonne dans le cadre de l'Eurométropole, de manière à ce que les gens vivent concrètement le dialogue de part et d'autre de la frontière.

Tourcoing a effectivement de très bons contacts avec Mouscron. C'est également mon cas puisque je rencontre régulièrement le Bourgmestre lors de nos échanges dans le cadre de l'Eurométropole.
Il y a des axes que nous pouvons développer avec Mouscron, sur le sport notamment et sur la culture. Je connais très bien l'échevin qui s'en occupe.

Autre point – Très pragmatiquement, très matériellement parlant, vous savez sans doute que l'Eurométropole a un drapeau. On peut très bien imaginer de pouvoir planter ces drapeaux le long du Boulevard.
Monsieur PLOUVIER.

M. PLOUVIER –

Merci, Monsieur le Maire.

Par rapport à l'appellation de Boulevard de l'Eurométropole, nous voterons bien entendu cette délibération.

Mais je suis toujours peiné, toujours attristé de voir que notre pays voisin, la Belgique, se débat dans des tiraillements politiques. Je voudrais vraiment qu'il y ait une entente entre les deux communautés, flamande et wallonne, et que l'Eurométropole aille dans la Belgique complète. C'est vraiment très embêtant de voir ces luttes intestines à la télévision ou de les entendre à la radio car elles sont dramatiques pour ce pays de 10 millions d'habitants, qui est notre voisin proche et avec lequel nous avons des relations économiques mais aussi des relations historiques très prégnantes depuis très longtemps. Dans notre groupe on en discute parfois et nous appelons de tout notre cœur à la réconciliation entre les deux communautés et qu'enfin l'unité du pays se fasse.

M. LE MAIRE –

D'autant plus que, bien souvent, on parle de l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai… ici à Lille se règlent les problèmes entre Flamands et Wallons. Et il faut bien le dire, quand vous questionnez les Bourgmestres, à savoir les gens de proximité, c'est un problème d'élites nationales alors que la population –elle– s'entend très bien.

Sans autre demande d'intervention, je porte aux voix. Qui est pour ?

UNANIMITE, je vous en remercie et nous inaugurerons ce Boulevard de l'Eurométropole dès que possible.

1.11 – SOUTIEN AUX SECTEURS DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES – Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC) – Volet aides directes aux commerçants – Tranche 1

Par délibération du 29 juin 2010, le conseil municipal a validé un plan d'actions et de financement au titre de la mise en œuvre d'un dossier FISAC dans la commune de Roncq. Par décision du 2 septembre 2010, la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE), nous informe que le dossier présenté est complet et porte autorisation du démarrage des travaux sans préjuger du taux de subvention. Il est rappelé que le programme d'actions de la tranche 1 comporte des opérations, dites, de fonctionnement (animations commerciales…), un volet investissement (centré sur les aménagements commerciaux de la zone de la Poterie au Blanc Four).

Cette première tranche (ainsi que les deux suivantes) prévoit également la mise en place d'un volet « aides directes aux commerçants et artisans ». Pour mémoire, celles-ci ont trait à la rénovation des vitrines ainsi que les travaux d'accessibilité aux personnes en situation de handicap… de même que les travaux de sécurisation et de protection. Le soutien du FISAC, outre les taux de participation aux travaux HT et plafonnements correspondants, présente la singularité d'exiger de la commune

partenaire, un engagement financier strictement identique à celui du FISAC (1 euro FISAC = 1 euro Ville). La ville prendra en charge l'intégralité de la subvention consentie dans un premier temps et se verra remboursée par le dispositif FISAC lors du bilan de première tranche.

Une commission paritaire réunissant élus et techniciens municipaux a travaillé à un cadre général d'accompagnement municipal dans cette matière, en concertation avec l'union commerciale des « Vitrines Roncquoises ».

Les différentes rencontres de cette commission ad hoc, ont permis d'aboutir à la présentation d'un cahier des charges à destination des acteurs économiques roncquois, qui vise à épauler les artisans et commerçants dans leurs démarches de rénovation, de sécurisation et de mise en accessibilité des locaux commerciaux selon certains montants et critères d'éligibilité.

Il faut noter qu'une fois ce cadre validé par notre assemblée délibérante (le dispositif), alors le relais sera passé à la commission municipale « Valorisation de notre patrimoine architectural commun » qui aura la charge de l'instruction des dossiers correspondants, ceux-ci pouvant se combiner avec les opérations « Rénovation de façade… » pour la partie de l'immeuble ne relevant pas du local commercial.

Conformément aux règles qui gouvernent le FISAC, il appartient à notre assemblée de valider le cahier des charges (taux de subvention et plafonds) tel que repris dans le document annexé, de sorte que nous puissions proposer les dossiers correspondants aux services préfectoraux en charge de leur préinstruction avant transmission au Ministère concerné. Il faut souligner que ce cahier des charges prévoit bien que tout subventionnement municipal résulte d'une décision (arrêté) du Maire, celle-ci faisant apparaître un montant global de subventionnement (parts Ville et Etat) ainsi que la part récupérable auprès de l'Etat (fonds FISAC).

Tels sont les éléments de décision que nous souhaitons vous proposer ce soir, de sorte à entrer dans l'opérationnalité du volet « aides directes aux commerçants et artisans » au plus vite.

Vous êtes invités à émettre un avis favorable sur ce dispositif et à autoriser le Maire à engager toutes les démarches requises.

La commission plénière a examiné cette question
lors de sa séance en date du 21 juin 2011.

M. LE MAIRE –

Monsieur DESMET, vous avez la parole pour présenter la délibération de Mme SUBTS qui n'a pu nous rejoindre ce soir.

M. DESMET –

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le cadre du soutien aux secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, ainsi que dans le cadre du FISAC qui a été voté en juin 2010, un plan d'actions a été élaboré dont la mise en place du volet d'aides directes, d'accessibilité et de rénovation des vitrines.

Une Commission paritaire réunissant élus et techniciens municipaux a travaillé à un cadre général d'accompagnement municipal dans cette matière, en concertation avec l'Union commerciale des Vitrines Roncquoises dont je salue le Président, ici présent.

Les différentes rencontres de cette commission ad hoc ont permis d'aboutir à la présentation d'un cahier des charges qui reprend les principaux critères d'éligibilité énoncés par le FISAC :

- sont éligibles les entreprises réalisant une activité de service de proximité de commerce de détail ou de gros, les cafés ainsi que les restaurants lorsque l'essentiel de leurs prestations s'adresse à la population locale.
- Sont exclus de la mesure les pharmacies, les banques, les assurances, les agences immobilières, l'hôtellerie, les restaurants gastronomiques, les professions libérales, les agences de voyages et les entreprises relevant de la franchise ou de commerce intégré (filiale ou succursale).

Dans les investissements éligibles au FISAC, différentes aides et subventions ont été déterminées :

- pour les travaux de devanture et de sécurisation des commerces, matériaux répondant aux normes HQE privilégiés (exemple éclairage à leds).
- En sont exclus les simples travaux de peinture.

Taux de subvention :
L'aide de la Commune (10 %) doit être identique à celle du FISAC (10 %) soit une subvention de 20 % du montant HT ; le plafond des dépenses pour les travaux de devanture et de sécurisation s'élève à 10.000 €.

Travaux d'accessibilité :
Tout système ou dispositif d'accès aux personnes en situation de handicap.
Taux de subvention par la Commune de 20 % ainsi que 20 % du FISAC, soit un taux de 40 % du montant HT et un plafond à 20.000 €.

Modalités d'attribution de l'aide directe au commerce :
Un dépôt de dossier complet en mairie de Roncq (en règle avec les autorisations d'urbanisme), passage en Commission de rénovation de façade, notification de l'aide avant tout engagement des travaux par le demandeur, achèvement des travaux dans un délai de 18 mois ainsi qu'envoi des pièces justificatives, vérification de la conformité au projet par les techniciens, notification de la subvention et paiement.

Vous êtes invités à émettre un avis favorable sur ce dispositif et à autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches requises.

M. LE MAIRE –
S'il n'y a pas d'observations, nous passons au vote. Qui est pour ?
UNANIMITE, je vous en remercie.

L'ordre du jour étant ainsi épuisé, je vous souhaite de très bonnes vacances. J'espère que le temps sera un peu moins chaud. Nous nous retrouverons tous jeudi pour « Musiques sous les étoiles ». Merci à tous ; bonne soirée.

Levée de séance à 20 h 40.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Vincent LEDOUX